

Le Mot du Maire



En cette fin d'année 2019, l'hiver a fait une incursion remarquée dans notre quotidien. La neige, certes annoncée, est tombée sur une végétation qui n'avait pas ou peu perdu ses feuilles, occasionnant des dégâts importants sur les réseaux aériens. Encore une fois, le bouclage du réseau électrique réalisé il y a quelques années par ENEDIS a permis de limiter les coupures sur notre commune, à quelques minutes. Seul le réseau télécom a été ponctuellement impacté, mais c'est surtout le déneigement qui a été fortement perturbé ou retardé par la chute d'arbres ou de branches. Nous voyons clairement que le manque d'entretien des haies ou d'arbres peut avoir des incidences importantes, c'est pourquoi j'y reviendrais plus spécialement dans ce bulletin.

À la rentrée 2019, et pendant plus d'un mois, s'est déroulé l'enquête publique (avec une permanence du commissaire enquêteur dans notre mairie) sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) des Vals du Dauphiné ouest. Je suis particulièrement surpris du peu de participation des habitants alors que ce document va figer les règles pour les dix à douze années à venir. La densification était déjà un maître-mot dans l'élaboration des documents actuels, mais la réglementation en matière d'urbanisme va encore se durcir dans les mois ou années qui viennent. En effet, l'Etat met désormais en avant le principe du « zéro artificialisation des sols » ce qui signifie qu'il sera alors quasiment impossible d'obtenir de nouveaux terrains constructibles, même à l'occasion de modification ou révision, à venir, des PLUi. Ne faut-il pas craindre une « nationalisation des règles d'urbanisme » et encore une perte de pouvoir des maires ?

L'année écoulée a vu la création de deux nouvelles associations ce qui montre la vitalité de notre commune et de son tissu associatif malgré la difficulté, en général, à recruter des bénévoles pour assurer leur fonctionnement. Je souhaite profiter de ce petit mot pour remercier les foulées du Pas'sage, qui n'hésite pas à prendre la débroussailleuse et la tronçonneuse pour entretenir certains chemins. Les membres de l'association ne se contentent pas de fouler les chemins communaux. Félicitations pour cette initiative !

La seconde édition du festival de musique, a dû être annulée quelques semaines avant, pour des raisons techniques qui ont entraînées inéluctablement des difficultés financières. Nous ne pouvons que regretter cette situation car la programmation était à la hauteur mais peut-être un peu trop ambitieuse. Par sagesse, la troisième édition n'aura pas lieu en 2020 afin de la préparer de manière plus sereine pour 2021.

Dernièrement, après plus de 30 années au service de la commune, Danielle GIRARD a fait valoir ses droits à la retraite, somme toute bien méritée. Pour des raisons de continuité de service, son poste a été scindé en deux parties, et ainsi nous avons le plaisir d'accueillir Nadège BELHEDLI et Danaé PAGUET qui alterneront sur les différentes fonctions. Je remercie Danielle pour le travail effectué pendant toutes ces années au sein de notre collectivité en lui souhaitant une agréable retraite autour de ses petits-enfants, et je souhaite la bienvenue à Danaé et Nadège qui ont rapidement pris leurs marques, au sein de l'équipe communale.

2020 verra l'opération de recensement de la population du 16 janvier au 15 février. Je vous demande de résERVER le meilleur accueil à nos deux agents recenseurs Catherine FRECHET et Carole LANFRAY. Je vous rappelle que **le recensement est obligatoire**. Vous trouverez dans ce bulletin toutes les explications relatives au déroulement de ce recensement.

Puis, les 15 et 22 mars se dérouleront les élections municipales, moment fort de la démocratie locale.

2020 verra également à l'automne, le remplacement par ENEDIS, de tous les compteurs électriques par le compteur Linky. Vous trouverez dans ce bulletin, les informations liées à cette opération. Comme prévu, la fibre optique desservira la commune au cours de l'année 2020 et permettra ainsi d'accéder à l'Internet Très Haut Débit (THD). Ce réseau d'initiative publique, est construit par le Département de

l'Isère, en partenariat avec les Communautés de communes et SFR Collectivités. Les travaux de génie civil ont débuté sur le territoire et vont se poursuivre jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre 2020. La commune est intéressée par deux points de desserte (en souterrain) en provenance de Saint André le Gaz (le Tramoley et les Villettes). Au cours des deux trimestres suivants, des coffrets de raccordement (correspondant à 10 logements) seront installés via le réseau aériens (utilisation des poteaux téléphoniques actuels). Avant la fin d'année 2020, vous pourrez demander à votre opérateur un raccordement fibre optique THD via ce réseau.

Au niveau de la Communauté de commune des Vals du Dauphiné, l'année 2019 a été consacrée à la finalisation des transferts de compétences, liées à l'harmonisation de ces dernières. La collectivité est désormais en ordre de marche et pourra ainsi se concentrer sur ses investissements à venir, notamment la mise en œuvre du Plan Climat. Les nouveaux élus pourront s'appuyer sur une situation assainie.

Vous avez été plusieurs à me signaler depuis quelques semaines (et je l'ai constaté moi-même également) des problèmes de distribution du courrier sur la commune. Je suis intervenu auprès de la direction départementale du courrier de La Poste pour lui faire part de cette situation inacceptable. Des mesures ont été prises pour améliorer le service, et nous avons un point hebdomadaire ensemble pour en suivre l'évolution. Je vous remercie de signaler en mairie, soit par mail, soit par téléphone, toute nouvelle anomalie de distribution que vous pourriez constater.

À l'occasion du Congrès des Maires en novembre à Paris, j'ai eu le privilège de faire partie des 800 maires invités à l'Elysée. C'est toujours un honneur de pouvoir découvrir ce Palais qui est avant tout la maison de tous les français. C'est aussi une belle opportunité de pouvoir échanger avec quelques Ministres présents et de leur faire passer quelques messages en provenance du terrain ...

La perte d'un être cher est toujours une épreuve pour ceux qui restent. Si le départ d'un parent même d'un âge avancé nous marque profondément, heureusement l'arrivée d'un enfant apporte la joie au sein des familles. Nous aurons donc le plaisir d'accueillir les nouveaux nés, particulièrement nombreux encore cette année, ainsi que les nouveaux habitants lors de la cérémonie des vœux, prévue le 11 janvier 2020.

Je ne voudrais pas terminer mes propos sans remercier l'ensemble des adjoints et conseillers municipaux qui ont œuvré à mes côtés pendant ces six années. Je tiens à les féliciter pour leur disponibilité, leur assiduité, leur soutien sans faille, leur engagement jusque dans la réalisation de travaux à titre bénévole. Certains arrêteront leur engagement lors des prochaines échéances, les autres souhaiteront pouvoir poursuivre leur travail pour la cause publique. Dans tous les cas, merci à nouveau pour ce formidable travail d'équipe.

Enfin, je voudrais souhaiter des jours meilleurs pour toutes les personnes ou familles qui sont dans la difficulté ou dans la souffrance aujourd'hui. Une pensée particulière à Rachel, Conseillère municipale, et à notre Maire honoraire et doyen de la commune à qui je leur souhaite un prompt rétablissement.

Bonne et belle année 2020 à toutes et à tous.

Le Maire,
Laurent MICHEL



Sommaire

La vie de nos associations	P. 4
Comité des Fêtes	P. 5
ACCA et Rando Amitié	P. 8
Amicale Boule	P. 9
Union Sportive Cassolards et Passageois - USCP	P. 10
Football Vétérans	P. 13
Sou des Ecoles	P. 14
Les Cavaliers d'Indica	P. 16
Equilibrio et Sport et Loisirs	P. 17
Les Amis du château	P. 18
100 % VF et K'aur à Coeur	P. 19
L'Art et l'Amitié à Le Passage	P. 20
Les Foulées du Pas'sage	P. 21
L'Eglise de Le Passage vous informe et Osez	P. 22
FNACA - UMAC	P. 23
Coordination Gérontologique de Virieu	P. 24
Pages Pratiques	P. 25
Comment Obtenir	P. 27
Election et personnel communal	P. 28
Nouveaux arrivants	P. 29
Etat Civil	P. 30
Recensement de la population	P. 31
EMO-SON - lien intergénérationnel	P. 32
Commission Communale d'Action Sociale	P. 33
Ecole Primaire et Services Périscolaires	P. 35
Urbanisme	P. 37
Installation compteur Linky	P. 39
Commission Embellissement Fleurissement Environnement et Voirie	P. 40
Entretien des haies	P. 41
Bâtiments communaux et Acquisitions	P. 42
Budget 2019	P. 44
Sécurité des piétons	P. 46
Communauté de communes des Vals du Dauphiné	P. 47
Plan Climat VDD	P. 48
Ruches et Miel	P. 49
SSIAD des deux Vallées et ADMR	P. 50
Mission Locale	P. 51
Le Passage, il y a 30 ans et SMABB	P. 52

La Vie de nos Associations

Bienvenue aux deux nouvelles associations que compte désormais notre commune :

- K'aur à Cœur, association sportive de yoga et gym douce,
- Les Cavaliers d'Indica, association organisant des manifestations d'équitation.

Toutes deux vous feront une plus ample présentation dans ce bulletin.

Ces deux nouvelles associations confirment l'élan de bénévolat passageois et la volonté de faire ensemble.

Le calendrier des fêtes (en fin de bulletin) démontre l'investissement des bénévoles de nos associations qui ne manquent pas d'idées de manifestations.

A partir du 1^{er} janvier 2020, l'interdiction du plastique va s'étendre aux produits plastiques dits « à usage unique » : tels que la vaisselle en plastique : gobelets, verres ... jetables (loi sur la transition énergétique et la croissance verte du 17 août 2015, www.economie.gouv.fr).

Les associations passageoises sont concernées par cette disposition nationale pour l'organisation de leurs manifestations.

Après épuisement de vos stocks (de vaisselle jetable), et être ainsi dans une démarche écoresponsable, le SICTOM de Morestel met à disposition gratuitement des associations de notre territoire un pack éco-événement, constitué de gobelets réutilisables d'une contenance de 25 centilitres, 50 centilitres, des verres à café de 15 centilitres, des pichets de 1 litre et de poubelles de tri montables et démontables.

Pour plus de renseignements et connaître les conditions, contacter le SICTOM de Morestel : 784 Chemin de la déchetterie – 38510 PASSINS – 04.74.80.10.14 – sictom-morestel.com

Au nom de la Commission Information, je souhaite la pleine réussite des différents évènements de toutes nos associations, je remercie tous les bénévoles pour leurs engagements et toutes les personnes participantes aux manifestations.

Bonne année associative 2020.

Agnès CHAUT-SARRAZIN
Responsable Commission Information



Cérémonie des vœux 2019

Directeur de publication : Laurent MICHEL, Maire de Le Passage.

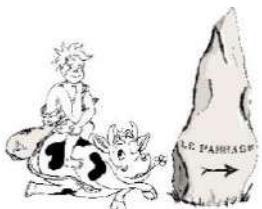
Rédaction : Les membres de la Commission Information

Agnès CHAUT-SARRAZIN, Rachel ANNEQUIN, Lisa PERRIN, Claude ALBERT et Laurent MICHEL.

Tirage : 500 exemplaires - **Impression :** NumerIP - 38110 Saint Jean de Soudain - **Dépôt légal :** 4^{ème} trimestre 2019

Remerciements : La Commission remercie toutes les personnes qui ont participé à la rédaction des articles de ce bulletin ou fourni des photographies.

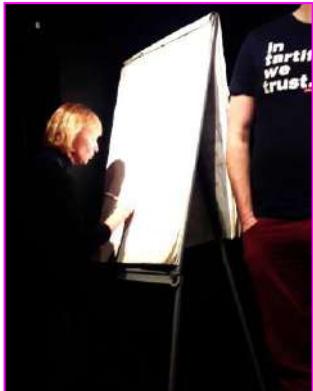
Comité des Fêtes



Le **Comité des Fêtes de Le Passage** est une association à but non lucratif composée de bénévoles issus de la commune où tout un chacun à un attachement et une volonté de participer à l'animation de la vie sociale au bénéfice de vous tous les Passageois et Passageoises.

Notre but est d'animer la commune par l'organisation de **fêtes** et de manifestations d'ordre culturel, éducatif ou social.

Alors pour cela nous avons mis en place en 2019 plusieurs manifestations pour satisfaire petits et grands. Nous avons démarré en janvier par une découverte du Théâtre d'Improvisation à Lyon : une soirée, des mots, et une fuite de Le Passage pour finir dans des contrées euphoriques et fantastiques. Une soirée riche en émotions que nous espérons vous faire découvrir ...



Ensuite, c'est une soirée Théâtre qui s'est déroulée le 16 mars avec **Serge PAPAGALLI** « **POURQUOI ? PARCE QUE ?** » Vous avez été très nombreux à répondre à l'invitation et à venir partager fous rires et détentes en toute convivialité ... *Pourquoi le théâtre s'invite à Le Passage ? Parce que vous le méritez bien !*



On a ensuite réalisé le 29 mai une sortie direction Chambéry. Un bus rempli de petits et grands pour aller découvrir le **cirque Plume**. Ce sont près de 60 personnes qui ont rejoint les estrades du cirque et passé une soirée enchantée et émerveillée.



Et les sorties se suivent et s'enchainent puisque le 30 juin 2019 ce sont près de **60 convives qui ont embarqué sur le bateau Hermès** à Lyon pour naviguer une journée entre Saône et Rhône.



Mais le Comité des Fêtes ce n'est pas que des sorties, ce sont aussi des moments de partage, de découverte et de convivialité...**Vous étiez 320 personnes à venir faire une des deux randonnées** proposées le 14 septembre dernier et surtout apprécier la soupe d'Annie et l'assiette de salés sucrés que nous vous avions préparé... Un grand merci à tous les participants, à nos bénévoles engagés et dévoués pour préparer, encadrer, servir et nettoyer...tout cela dans un esprit de convivialité... La soirée s'est clôturée avec le feu d'artifice que nous vous avions promis l'an dernier... Pour le plus grand bonheur des petits et des grands chacun a apprécié ces 20 minutes de spectacle féérique...

Enfin, le 13 octobre dernier, 45 participants, Passageois de naissance ou d'adoption se sont retrouvés au restaurant pour **le repas des classes en 4 et 9.**





Après l'assemblée générale qui s'est tenue le 16 octobre :

La composition du bureau ci-dessous est reconduite pour 2020

Président : Serge BELLEBAULT

Vice-Présidents : Marlène RONDEAU - Gaby BLANC

Secrétaires : Maryvonne POULET- assistée d'Estelle REY

Trésorière : Christine MOREL - Adjointe : Danièle RONDEPIERRE

Contacts :

Maryvonne POULET : 04.74.88.10.45 Courriel : poulet.jean@orange.fr

Christine MOREL : 04.74.88.70.49 Courriel : christinemorel@free.fr

Serge BELLEBAULT : 04.74.88.15.94 Courriel : JJ.bs2019@outlook.fr

Toutes ces manifestations viennent ponctuer la vie de notre village et compléter toutes les animations proposées par toutes les autres associations ... Alors si vous aussi avez envie de partager du temps, donner vos idées, proposer d'autres animations, nous serons ravis de vous accueillir...

Programme 2020

- Samedi 25 avril 2020 Holiday on Ice à Lyon
- Week-end du 8 et 9 mai 2020 au château de Guédelon dans l'Yonne
- Dimanche 14 juin 2020 excursion dans les gorges du Doux en Ardèche à bord du Mastrou (train à vapeur)

Suivez nous sur la page Facebook du Comité des Fêtes



A.C.C.A

Une nouvelle saison de chasse a commencé début septembre.

Le nombre de sociétaires est en très nette augmentation. Nous sommes actuellement 22 sociétaires dont 5 jeunes de moins de 20 ans. Les chevreuils sont très nombreux sur la commune et le quota de prélèvement très restreint.

L'entente avec les agriculteurs et les promeneurs est très cordiale.

Cette saison, nous avons prévu 2 manifestations.

Retenez les dates : le 15 mars 2020, vente de diots et le 3 mai 2020, thé dansant.

Composition du bureau :

Président : Daniel FRECHET

Vice-Président : Joseph BARBIER

Trésorier : Florian BARBIER

Secrétaire : Maël QUARIOH

Piégeur : Maxime BARBIER

Personne à contacter : Daniel FRECHET – Tél : 06.14.95.37.75

L'ACCA vous souhaite de Bonnes Fêtes à Tous.



Rando Amitié Le Passage

2019 : encore une année passée dans la bonne humeur et la convivialité pour Rando Amitié. Chacun des quatre groupes a ses adeptes pour marcher ensemble à rythme plus ou moins soutenu et chacun peut profiter des magnifiques vues que chaque balade apporte et aussi le plaisir d'être en compagnie.

Et quelle compagnie : environ 120 adhérents qui viennent, dès qu'ils le peuvent, parcourir les sentiers de randonnées voisins et quelquefois d'un peu plus loin les lundis après-midi quand le temps est clément.

L'activité de Rando Amitié ne s'arrête jamais : l'hiver, raquettes aux pieds, les fougueux randonneurs affrontent le froid et la neige ; l'été, ils gravissent des sommets des montagnes environnantes tous les jeudis. Cette année, deux séjours ont accueilli plusieurs fanatiques de la marche : l'un d'une semaine les a entraînés dans les gorges du Verdon au mois de mai et l'autre à Névache en septembre.

Nous profitons de la « gazette » pour remercier tous les bénévoles sans qui cette association ne pourrait pas marcher (c'est le cas de le dire !).

Pour les adhérents de Rando Amitié, tout est prétexte à retrouvailles joyeuses : le repas annuel, le pique-nique d'été et les anniversaires.

Longue vie à ce club toujours « JEUNE ET DYNAMIQUE ».

Bonne année 2020 pleine de santé et de bonheur pour tous.

Bureau et contacts :

Présidente : Madeleine LIGABUE - Tél : 06.89.29.22.88

Vice-présidente : Michelle FRECHET

Trésorier : Marcel GENIN

Secrétaire : Marie-Christine SAGNAL

Amicale Boule

Une nouvelle saison vient de se terminer, saison qui n'appelle pas de commentaire particulier puisque désormais, aucun concours officiel n'est programmé.

Toutefois, les sociétaires ont été régulièrement présents le mercredi après-midi, sur nos jeux, pendant la belle saison et au boulodrome de St André le Gaz, d'octobre à mars.

Dans le même temps, quelques-uns participent aux compétitions organisées par les sociétés voisines.

Comme traditionnellement, une journée de fin de saison a été organisée le 1^{er} octobre, agrémentée par un bon repas au restaurant local.

Malgré les années qui s'ajoutent régulièrement, l'effectif reste stable, preuve de l'engouement que nos sociétaires accordent à ce sport. Ce sport mal connu qui associe adresse, concentration, sens tactique et convivialité, mériterait de voir grandir le nombre de ses adeptes, assurant ainsi sa pérennité.

Bonnes Fêtes de fin d'année à tous.

Le trésorier

Bureau et contact :

Président et secrétaire : René FRECHET – Tél : 04.74.88.15.87

Trésorier : Jean POULET – Tél : 04.74.88.10.45



Union Sportive Cassolards Passageois - U.S.C.P.



L'actualité du club de football de Le Passage et Saint Didier de la Tour

Le mot du Président

La saison a démarré et encore une fois, elle s'annonce riche en émotions. Avant toute chose, je tenais à préciser que la pratique du football doit être associée à des valeurs telles que le plaisir, le respect, l'engagement, la solidarité et la tolérance et c'est ce que nous essayons de transmettre aux joueurs avec l'aide de nos bénévoles, dirigeants, éducateurs et sponsors. A l'heure actuelle, les bénévoles se font de plus en plus rares, c'est pourquoi j'invite les joueurs et les parents des joueurs qui ne sont pas encore partie prenante dans notre club, à venir nous rejoindre de temps en temps. Il ne s'agit pas d'être présent tous les week-ends, mais de proposer vos services qui seront très appréciés le jour où l'éducateur de l'équipe de votre enfant ou les dirigeants auront besoin d'une aide supplémentaire. Je voulais remercier tous les dirigeants, bénévoles, éducateurs, parents, joueurs, sponsors qui font vivre le club et ainsi que les municipalités pour les travaux de rénovation des stades.

Le président, Romain VIUDEZ



La vie du club



Baptiste VICHERD joueur senior formé au club depuis sa plus tendre enfance.

Le club, né de la fusion entre l'AS Le Passage et le FC Cassolard, est un club bien ancré dans le paysage footballistique du Nord Isère depuis maintenant 13 ans. Fort de ses environs 150 licenciés, le club réussit l'exploit d'avoir une équipe dans chaque catégorie des U7 aux séniors, chose de plus en plus rare de nos jours.

Géré exclusivement par des bénévoles, le club est considéré comme un club familial et qui attire les jeunes grâce à son état d'esprit décontracté et convivial.

Si vous aimez le football, que vous soyez débutant ou confirmé, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Comme toutes les saisons, un nouveau bureau a été élu. Romain VIUDEZ est de nouveau élu président. Il sera secondé par Flavien BECHET vice-président pour la seconde année. Au secrétariat, Nathalie HOANG sera toujours à la manœuvre, tout comme Nadège BERGER à la correspondance.

La nouveauté pour cette saison 2019/2020 se situe au niveau de la trésorerie où Arlette CEZARD va passer progressivement le flambeau à Ghislain BREUIL.

Les arrivées dans le bureau de Julien BELHADI, Emilien BECHET, Louis GRANAT et Kim HOANG apporteront un vent de fraîcheur et de jeunesse au club.

Les anciens Marcel MERMILLOD et André BECHET sont toujours présents pour que l'esprit du club perdure au fil des années.

Le sportif : Les équipes de l'USCP

Comme dit précédemment, l'USCP est représenté dans toutes les catégories au niveau sportif.

L'équipe U6/U7 est composée d'une dizaine de joueurs. Elle est gérée le mercredi et le samedi par Yves HOUSTE avec pour seul objectif, le plaisir.

Comme pour l'équipe précédente, les U8/U9 sont aussi là pour découvrir le football et prendre du plaisir. Nul doute que Damien HOUSTE et Denis CECILLON sauront leur faire découvrir les plaisirs du ballon. En U10/11, un groupe composé d'une vingtaine de joueurs, géré par Jean Paul DI TOMMASO, Thomas PAWIK et Enzo CAIRE. Il a pour seule mission de progresser et bien sûr s'amuser.

Pour les catégories U13 à U18, une entente a été faite avec nos voisins de FC2V (Virieu et Valencogne).

En U13, l'entente est gérée par Manu BONNET et Vincent PICARD. Le groupe est constitué d'une trentaine de joueurs et est séparé en deux équipes. Ils s'entraînent le mercredi à Virieu sur Bourbre.

Les U15, entraînés par Louis GRANAT et Flavien BECHET, comptent 32 joueurs séparés eux aussi en 2 équipes. L'objectif est la montée pour l'équipe 1 en fin de saison et une amélioration constante pour l'équipe 2 tout au long de l'année.

Les U18 sont eux entraînés par Kim HOANG et Romain VIUDEZ. L'effectif est composé de 14 joueurs complétés par certains joueurs de 3^{ème} année qui évoluent en temps normal en senior.

Enfin les séniors, toujours coachés par Jean-Pierre BECHET qui est maintenant secondé par Jean-Luc RAIMO, aura pour objectif de bien figurer en 4^{ème} et 5^{ème} division et pourquoi pas viser la montée. Auguste PERRIN-BIT et André BECHET sont toujours les dirigeants des équipes et ont le droit à chaque fin de match au casse-croûte d'Annie BECHET. Les coups de sifflets sont toujours assurés par Daniel FRECHET. John FERRAND encadre les coachs.



Les équipes U8 et U9



Thomas joueur U18 qui débute en senior.

Au fil de l'année – Les évènements marquants

- ❖ Le Challenge Rémy et Mélanie a eu lieu pour la 10^{ème} année consécutive et comme l'année passée, le trophée a été remporté par l'USCP. Bravo aux joueurs qui ont toujours à cœur de s'imposer et de ramener la coupe à la maison.
- ❖ Le tournoi Adrien CAMPEGGIA a lui malheureusement subi un gros coup d'arrêt par rapport aux années précédentes. La météo n'était pas de notre côté, l'orage et la pluie ayant décidé de faire la fête ce jour-là. Certains motivés ont organisé un tournoi improvisé de futsal ou ont joué à la pétanque malgré le temps. Dommage pour l'association Sourire Ensemble qui reviendra encore plus forte l'année prochaine.
- ❖ Concours de Belote : là aussi la météo n'était pas de notre côté avec une tempête de neige qui s'est abattue sur le Nord Isère... Malgré cela, de nombreux joueurs sont venus pour battre du carton dans un état d'esprit toujours très convivial.
- ❖ Fête de la bière : énorme succès pour notre manifestation phare. Plus de 200 tartiflettes servies, plus de 25 fûts de bières écoulés. La surprise fut totale devant la réussite de cet évènement. Un changement de lieu est prévu l'année prochaine pour pouvoir accueillir encore plus de convives !
- ❖ Match à l'OL : les enfants du club ont, cette année encore, assistés à un match de l'OL pour leur plus grand plaisir.



DATE A RETENIR

A vos agendas !

- ⇒ *1^{er} février 2020 : concours de belote à Le Passage*
- ⇒ *4 avril 2020 : Fête de la bière au gymnase de Saint Didier de la Tour.*
- ⇒ *1^{er} juin 2020 : Challenge Adrien Campeggia au stade de Saint Didier de la Tour.*
- ⇒ *13 juin 2020 : Assemblée Générale*
- ⇒ *21 novembre 2020 : Vente des calendriers*

Contact : Le président Romain VIUDEZ : Tél : 06.25.92.84.74

Association Sportive Le Passage Sainte Blandine Football Vétérans



Tout comme la saison dernière, l'A.S.P. vétérans compte une dizaine de joueurs dont l'âge varie entre 32 ans et 63 ans. Nous jouons en entente avec les vétérans de Sainte Blandine. Les matchs se jouent en alternance sur les 2 communes.

En vétérans, nous appliquons les règles habituelles du football mais tous les tacles sont interdits et les mi-temps durent 40 mn (au lieu de 45 mn en senior).

Les matchs se déroulent le vendredi soir à 21h00. Cette année, nous sommes 10 équipes dans la poule et la saison se terminera le 5 juin 2020 ou le 12 juin 2020 par le traditionnel tournoi final qui réunit toutes les équipes vétérans du Nord Isère participant au challenge.

Les résultats passent au second plan, c'est le plaisir de jouer qui prévaut en respectant nos valeurs (convivialité, esprit d'équipe et respect d'autrui). Nos confrontations se terminent toujours autour d'un verre et d'un repas, ce qui nous permet de refaire le match, mais aussi de créer des liens et de souder l'équipe...

Mais le match du vendredi et sa troisième mi-temps nous permettent de nous vider la tête des soucis de la semaine.

Nos manifestations :

- Concours de boules lyonnaises sur invitation : le 18 avril 2020
- Assemblée générale, date pressentie : Courant juin 2020 (date à définir)
- Boudins/Diots : le 13 décembre 2020

Le bruit des crampons dans le vestiaire, l'odeur de l'huile chauffante, les rituels de l'habillage, l'envie d'un sport d'équipe ou le plaisir de jouer est primordial. Si tout cela vous manque, n'hésitez plus, il y a le vendredi soir !

Pas d'enjeu, que du jeu !!



Bureau et contacts :

Président : Denis VASSELLA

Président adjoint : Mathieu BARBIER (Tél : 06 32 28 38 51- mail : ninemat@gmail.com)

Trésorier : Didier CASSON

Secrétaire – correspondant : Laurent VALLON

Secrétaire adjoint – correspondant : Patrick THERY

Le Président, Denis VESSELLA



Sou des Ecoles

Pour l'année 2019-2020, Nelly VERDAT a été réélue présidente du Sou des écoles. La composition du bureau reste inchangée :

Présidente : Nelly VERDAT
Vice-Présidente : Virginie BARBIER
Trésorier : Joël PASCAL
Vice-Trésorière : Elodie COMTE
Secrétaire : Nathalie BARTHELEMY
Vice-Secrétaire : Maëlle GUILLAUD

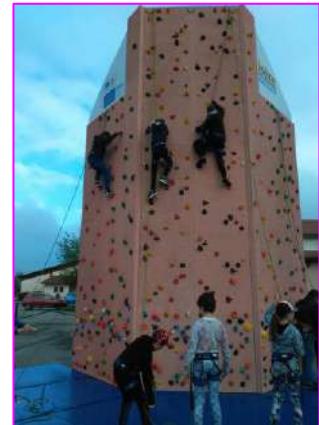


Lors de l'année scolaire 2018-2019, nous avons organisé 6 manifestations : La vente de BRIOCHES, la vente de CALENDRIERS/BOITES/DESSOUS DE PLATS pour Noël, le CARNAVAL avec sa paëlla et sa soirée dansante, le goûter de Pâques, la vente de PLANTS/FLEURS avec un concours de vélos fleuris et la FETE DE L'ECOLE avec sa soirée dansante et sa traditionnelle tombola.

L'équipe a également choisi de financer de nouveaux projets proposés par les enseignants (mur d'escalade, projet sur le sexisme).

Petit retour en arrière sur quelques-unes de nos manifestations :

Le CARNAVAL (qui s'est déroulé le 12 mars 2019), reste un après-midi familial pour les enfants avec le concours des plus beaux déguisements. M. Carnaval a toujours autant de succès, tout comme le repas et la soirée dansante.



Le goûter de Pâques, animé par nos 2 mascottes, a remplacé la chasse aux œufs.

Les enfants ont apprécié cette pause douceur juste avant les vacances.

Nous avons reconduit la vente de **PLANTS/FLEURS** et avons innové avec un concours de vélos fleuris au mois de mai qui a connu un beau succès malgré la météo hivernale.

La FETE DE L'ECOLE et sa soirée dansante ont clôturé l'année scolaire.



En plus des projets pédagogiques, le SOU a financé au cours de l'année écoulée :

- * Un spectacle de Noël avec la venue du Père Noël spécialement pour les enfants de l'école.
- * Les trajets de piscine à La Tour du Pin. La piscine étant obligatoire pour les enfants du cycle 2.

Le bureau adresse ses remerciements à tous les parents qui, de près ou de loin, ont apporté leur aide au cours de l'année écoulée.

Nous remercions également la municipalité et le Comité des Fêtes pour leur aide matérielle dans la préparation et l'organisation de nos activités.

Le Bureau

ZOOM SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

L'Assemblée Générale a été organisée le 20 Septembre 2019.

Elle a été l'occasion de rencontrer de nouveaux parents autour d'un petit apéritif.

A cette occasion, de nouveaux parents se sont portés volontaires pour être membre actif du Sou. Nous les remercions pour leur engagement.

Pour l'année 2019-2020, nous vous proposons les manifestations suivantes :

- **VENTE DE BRIOCHES** : le samedi 5 octobre 2019.

Cette manifestation a rencontré un vif succès et de nombreux parents et enfants ont contribué à cette réussite.

- **VENTE DE CHOCOLATS** pour les fêtes de Noël.
- **SOIREE CARNAVAL avec repas (sur commande) et soirée dansante** : le samedi 15 février 2020.
- **VENTE DE PLANTS ET FLEURS (sur commande) et concours de vélos fleuris** : le dimanche 17 mai 2020 matin.
- **FETE DE L'ECOLE** : le samedi 27 juin 2020 avec repas le midi et kermesse l'après-midi.

Lors de ces manifestations, nous comptons sur votre présence à nos côtés, parents, proches ou habitants de la commune, pour que ces journées soient familiales et conviviales afin de renforcer la vie sociale de notre village.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le sou des écoles via la boîte mail suivante :
soudesecolesdupassage@gmail.com

Nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2020.

La Présidente,
Nelly VERDAT

Les Cavaliers d'Indica

Crée en février 2019, l'association LES CAVALIERS D'INDICA est une jeune association dont l'objectif est d'accompagner les cavaliers des Ecuries d'Indica dans la pratique de l'équitation tant de loisir que de compétition, du baby-poney jusqu'à la participation tout au long de l'année à de nombreux concours. Le couronnement de la saison étant les Championnats de France Poney et Club, avec notamment pour 2019 un titre de vice-champion de France !

Comptant à ce jour 80 adhérents, cavaliers ou non, l'association participe, en lien avec les Ecuries, aux actions destinées à soutenir les activités sportives et de loisirs du club, et à veiller au bien être des chevaux et poneys.

L'année 2019 a été marquée par la mise en place d'un service de laverie ouvert à tous pour le matériel équestre (tapis, couvertures ...) et par l'animation de deux moments forts dans la vie des Ecuries :

- Le 15 avril, une soirée festive clôturant 2 journées intensives de stage compétition CSO,
- Le 22 septembre, la journée portes ouvertes aux Ecuries, pendant laquelle petits et grands ont pu profiter des activités ludiques et sportives proposées.

A noter également l'aide apportée durant les épisodes de canicule de cet été par les membres de l'association pour soulager les chevaux et poneys. Geste qui correspond bien au but de l'association de veiller au bien-être des équidés !

Pour 2020, une certitude, les membres de l'association ont à cœur de continuer sur cette voie. Sont déjà prévus, l'animation d'une soirée repas à l'occasion du prochain stage compétition CSO, la fête du club en juin 2020 et la journée porte ouverte le 20 septembre 2020.

L'association sera également présente à chaque période de vacances scolaires pendant lesquelles des stages de tout niveau seront proposés aux Ecuries.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, même en cours d'année, vous serez les bienvenus !

88 Chemin de Chelieu - 38490 LE PASSAGE

Présidente : Michele TRAUCHESSEC –
Tél : 06.78.96.64.49 – Mail : asso.indica@orange.fr
Vice-Président : Emmanuel VOISIN
Trésorière : Cathy BIARD
Secrétaire : Valérie GONTARD - Fabienne COSTE



Aux Ecuries : Elodie GANDY – Tél : 06.72.37.89.27



Equilibrio



Equilibrio regroupe les cavaliers indépendants afin de leur offrir des formations régulières en rapport avec leur cheval et l'équitation.

L'association propose des activités à cheval : stage de dressage (Bernard PEIGNE et Dany LAHAYE) et de saut d'obstacles (Tamara WEAL) pour tous les niveaux.

Elle propose aussi du travail à pied avec votre cheval : stage d'Equifeel (Nathalie TOURNIER) et de travail en liberté (Olivier FINET).

Et enfin, il y a des activités qui ne nécessitent pas de posséder un cheval ou de l'amener : éthologie (comportement du cheval), permaculture adaptée à la gestion des pâtures, communication animale, bien-être du cheval, etc.

Une assemblée générale avec le programme des activités aura lieu salle Mont Blanc en début d'année 2020 (date non encore fixée) mais vous pouvez vous tenir au courant en consultant la page Facebook de l'association ou en appelant Isabelle Bathias au 06.73.06.96.69.

Il y a de plus en plus de chevaux à Le Passage, nous espérons rencontrer les nouveaux cavaliers et hommes/femmes de cheval bientôt !

Isabelle BATHIAS, Présidente

Sport et Loisirs

L'association Sports et Loisirs a vu le jour il y a plus de 25 ans (en 1991) et Angélique est notre animatrice sportive depuis 2004. Elle est toujours aussi dynamique et nous prenons toujours beaucoup de plaisir à entretenir notre corps.

Nous comptons cette année 59 adhérent-e-s, un nombre assez stable depuis plusieurs années.

Voici le détail de toutes les activités que nous proposons cette année :

A la salle des fêtes de LE PASSAGE

- le lundi de 18h00 à 19h15 : **Gym douce** (Stretching, Pilates, renforcement musculaire doux)
- le mercredi de 18h15 à 19h45 : **Cardio et renforcement musculaire** (Step, LIA, Bootcamp, Pilates, Stretch)

A la salle des fêtes de BLANDIN

- le lundi de 19h30 à 20h45 : **Gym douce** (Stretching, Pilates, renforcement musculaire doux)

De la marche nordique le samedi matin :

Départ de la salle des fêtes de LE PASSAGE à 8h30



Pour ceux et celles qui seraient intéressé-e-s, vous pouvez encore nous rejoindre, les inscriptions sont acceptées en cours d'année.

Tous les membres de l'association se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2020.

Membres du bureau :

Présidente : Florence BOULON – Tél : 06.49.45.81.00

Trésorière : Jocelyne JAUNEAU - Vice-trésorière : Fabienne FRECHET

Secrétaire : Christèle BECHET

Les Amis du Château

L'association « les Amis du Château du Passage » a pour vocation la sauvegarde des bâtiments ainsi que le rayonnement culturel de ce château. C'est ainsi que cette année deux éléments ont été à l'honneur :

1) La restauration des enduits et décors peints de la cour ouest est presque terminée et l'association y a participé largement. Et les façades ouest ont-elles aussi commencé leur rénovation. Nous vous invitons à venir voir les beaux résultats de deux ans de travaux lors des Journées du Patrimoine 2020. Un prix de reconnaissance de ce beau chantier a été remis par l'association French Héritage Society.



2) Le festival d'opérette fin août a connu un franc succès :

- Une déambulation dans 3 espaces différents avec à chaque fois des œuvres interprétées par les chanteuses qui étaient en stage de formation depuis 5 jours : les espaces étaient bien remplis !
- L'opérette d'Offenbach : L'île de Tulipatan, avec dans les 4 rôles principaux des solistes venus de Lyon et Paris. Avec le piano concert Erard comme accompagnement sorti spécialement du salon ! Le tout dans la cour du Château : les derniers échafaudages ayant été retirés quelques heures avant la générale ! Moment privilégié ou émotion, rires et situations cocasses se succèdent sur les notes enjouées de la partition d'Offenbach.

C'est un vrai souhait de l'association et des propriétaires de faire découvrir les charmes de l'opérette, art un peu oublié et méconnu, dans le cadre du château. Une prochaine édition est prévue pour fin août 2020 avec peut-être un concert de chant lyrique en avant-première à la fin du printemps : nos solistes ont beaucoup apprécié le cadre et l'ambiance et envisagent de revenir avant le stage de chant lyrique prévu pour les 10 derniers jours d'août 2020.

Présidente : Isabelle DE SAINT-ROMAIN
Trésorier : Thierry DE SAINT-ROMAIN
Secrétaire : Océane WILLIAME
Renseignements : saintro@free.fr



100% VF



L'association « **100% VF, Variété Française** », ouverte à tous, a pour volonté de promouvoir la variété française et de sensibiliser nos concitoyens à la musique au travers de concerts, d'animations publiques (fêtes de la musique, comités des fêtes, spectacles, inaugurations, ...) et de fêtes privées.

Pour arriver à ses fins, de nombreuses répétitions sont nécessaires !

Elles se déroulent à la salle Mont Blanc (grâce à l'aide de la mairie) le samedi après-midi de 13h à 18h tous les 15 jours.

« **100% VF Variété Française** » est aujourd'hui un groupe de musiciens et de chanteurs amateurs de toutes générations ayant l'envie première de pratiquer la passion de la musique et de la partager.

Notre groupe compte actuellement 9 membres : 3 chanteurs, 2 guitaristes, 1 bassiste, 1 violoniste, 1 pianiste et 1 batteur qui reprennent de nombreux titres de la variété française : de Piaf à ZAZ en passant par Cabrel, Sardou, Hallyday, Goldman, Calogero, etc...

Durant cette année 2019, le groupe a eu le plaisir de se produire sur diverses manifestations :

- Le 22 juin 2019 lors d'une journée festive organisée par la cantine de St Ondras
- Le 29 juin 2019 lors d'un vin d'honneur de mariage (représentation privée) à Diémoz
- Et le 06 juillet 2019 lors d'une « Fête des voisins » (représentation privée) à St Victor de Cessieu.

Nous remercions toutes ces personnes pour ces belles occasions et espérons que l'année 2020 soit aussi fructueuse que l'année 2019.

Musicalement.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

M. QUEUDOT Laurent, Président de l'association « **100% VF variété française** »

Tel : 06.79.64.46.00 Courriel : 100vf@orange.fr

K'aur à Cœur

Débutants ou confirmés... Souples ou pas souples...

Nos cours de gym douce sont accessibles à tous. Inscription possible tout au long de l'année.

Si vous avez envie de nous rejoindre ou de venir tester, le premier cours est offert. Vous y retrouvez un groupe chaleureux et convivial. Bien que nous n'ayons débuté qu'en septembre, l'ambiance est déjà familiale. Nous travaillons en profondeur et en douceur en ayant beaucoup de bienveillance pour soi et pour les autres. Nous faisons les uns les autres ce que nous pouvons en progressant chacun à notre rythme.

Nos priorités :

Protéger et muscler le dos - Renforcer les muscles profonds de la colonne vertébrale - Gagner en souplesse et en mobilité - Améliorer la posture et la silhouette.

Et le plus important : mettre notre corps en mouvement et se faire plaisir....

Alliant des techniques de pilâtes, de yoga, de stretching et de relaxation, **nos cours ont lieu tous les mardis soirs à 19h00 à la salle des fêtes de Le Passage.**

Association K'Aur à Cœur

Présidente : Aurore TOUCHARD

Trésorier : Marc MOURETTE

Secrétaire : Natasha MOURETTE

Pour tous renseignements

contactez Aurore au **06.12.39.92.01**



L'Art et l'Amitié à Le Passage



Nous voilà à la fin de l'Année 2019. Une année de plus où les Associations « l'Art et l'Amitié », qui fonctionne à Le Passage et « Terre Emoi » à Corbelin ont permis aux adhérents de modeler et façonnier des sculptures de plus en plus abouties. Le nombre des participants est resté identique avec quelques départs aussitôt remplacés par de nouvelles entrées.

Les horaires restent inchangés : jeudi de 14h30 à 17h30 et de 17h30 à 20h30 à la Salle Mont Blanc.

Cette année 2020 sera celle de la biennale et nous participerons à l'exposition « Corbelin Art'2020 » au mois de septembre. Ce sera, pour les habitants de la commune, l'occasion de voir la progression de nos œuvres, ainsi que d'admirer celles-ci : peintures, sculptures et autres de plus de 100 artistes plus talentueux les uns que les autres.

Notre petite expo du 29 et 30 Juin 2019 s'est passée lors d'une période de canicule. Nous avons eu la chance d'avoir une salle climatisée fortement appréciée des quelques curieux qui nous ont rejoints.

Un grand merci à Monsieur Le Maire Laurent MICHEL ainsi qu'au Conseil Municipal pour la mise à disposition de la Salle Mont Blanc durant nos horaires d'atelier.

Nous vous souhaitons une très belle fin d'année et nous vous présentons tous nos vœux de bonheur, santé, beaucoup d'amour et du travail pour cette nouvelle année 2020.

Christiane VITETTA – Animatrice de l'atelier « l'Art et l'Amitié » - Tél : 04.74.88.18.41



Les Foulées du Pas'sage



L'année 2019 se termine et la course à pied entame sa saison hivernale avec la pluie, la neige (peut-être), le vent et la nuit. Bref des conditions idéales pour continuer à courir dans nos contrées du Nord Isère et d'ailleurs, ainsi que la promesse de belles courses à venir telle que la fameuse SaintéLyon dont les couleurs de notre club seront encore présentes à cette course.

Pour l'année 2020, nous continuerons à arpenter les courses de la région Auvergne-Rhône-Alpes, les randonnées du secteur et à découvrir de nouveaux paysages comme par exemple une sortie à Saint-Tropez au printemps avec au menu 18km, 21km, 2x21km en relais, ou marathon 42,195km.

Comme vous le savez déjà, l'esprit de convivialité est important, chacun court à son rythme et selon ses disponibilités. Nous avons deux groupes : un plus axé sur la compétition et un autre dit le groupe des tortues. Tout le monde trouve son bonheur.

Les entraînements sont le mardi à 18h00 à Le Passage (salle Mont Blanc), le jeudi à 18h00 au stade de la Tour Du Pin et le dimanche avec rendez-vous à salle Mont-Blanc pour une destination choisie au préalable ou pour une course. La communication se fait via des SMS, sur PADLET un mur collaboratif où chacun informe de ses voeux et projets de sortie, de course, ou pour partager un verre, un gâteau... et sur Facebook via notre adresse : LesFouleesDuPassage38

L'année prochaine, nous renouvelons nos différentes manifestations, à savoir :

Le 19 janvier : tirage des rois

Le 2 février : sortie interclub départ salle Mont-Blanc

Le 26 juin : assemblée générale

Le 4 juillet : concours de pétanque

Le 6 septembre : sortie découverte de la course à pied (5 et 10 km) à 9h salle Mont-Blanc

Le 5 décembre : vente de sapins de noël salle Mont-Blanc.

Composition du Bureau :

Président : Pierre JULLIEN-CHALON – 06.73.82.44.69 – pierre.jullien.chalon@wanadoo.fr

Vice-Président : Frédéric CHAUT-SARRAZIN – 07.71.62.47.45 – chaut-sarrazin.frederic@orange.fr

Secrétaire : Christophe LANFRAY – 06.26.25.62.99 – lanfray.christophe@orange.fr

Vice-Secrétaire : Isabelle CAVASIN

Trésorier : Frédéric CAVASIN

Vice-Trésorière : Laurence BRENA

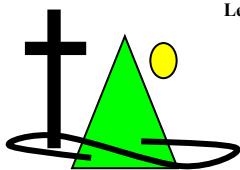
Membres : Claude PERRIN, Isabelle PERRIN

Pourquoi est-ce que l'on court ? C'est parce que le seul moment où l'on peut reprendre son souffle, c'est quand on le perd en courant !

Bonne et heureuse année 2020.

L'Eglise de Le Passage vous informe

Le relais qui bouge...



MOUV'RELAIS – Paroisse Ste Anne

ASSOCIATION DU RELAIS DE LA HAUTE BOURBRE

« Bonne nouvelle... »

Cette année est marquée par quatre événements importants pour notre Paroisse Ste Anne et surtout notre Relais des 8 villages de la Haute Bourbre : Blandin, Chassignieu, Chélieu, St Ondras, Panissage, Le Passage, Val de Virieu, Valencogne.

En effet, le Père Aimé, après plusieurs années de service et de formation, a été appelé à d'autres fonctions. Nous avons accueilli à la rentrée le Père Jean-Paul officiant désormais aux côtés du Père Sébastien et du Père Guillaud.

Le 2^{ème} fait marquant a été le déménagement de notre siège, de la Cure de Virieu vers la maison des Associations, 18 rue de Barbenière au rez de jardin à Val de Virieu. Il a fallu se débarrasser d'un bon nombre de meubles et objets, car le local est bien plus petit, mais toutefois fonctionnel. Nous avons repris nos diverses activités, KT, rencontres, et apprivoisé les lieux. Une nouvelle organisation est en cours, car notre bureau de permanence se trouve actuellement dans la salle de réunion. D'autres aménagements restent à finaliser, pour enfin savourer pleinement cette bonne nouvelle : notre mission au service de la Foi va pouvoir se poursuivre.

L'autre événement important, qui nous a rassemblés autour de notre évêque, s'est déroulé à Blandin, lors de la messe inaugurale concernant la restauration des vitraux de l'église de Blandin en septembre dernier. Plus récemment, Saint-Ondras a reçu notre choucroute annuelle, moment convivial qui permet de maintenir nos liens et de nous assurer des moyens financiers pour poursuivre correctement nos divers services.

Pour finir, au nom de toute l'équipe, je formule mes meilleurs vœux à toutes et tous pour cette nouvelle année 2020.

Pour le bureau – Alain FREYCHET Vice-président

Pour tout renseignement, contacter notre permanence le samedi de 10h30 à 12h00 - Tél : 04.74.88.21.36

OSEZ

TRAVAILLONS ensemble, Devenons PARTENAIRE

TÉL. : 04 74 83 20 95

Une large gamme de services



À destination des entreprises :
métiers de la production industrielle et artisanale, BTP et gros œuvre, hôtellerie et restauration, services administratifs et tertiaires....

Pour les particuliers :
ménage, repassage, garde d'enfants et de nourrissons, soutien de personnes âgées ou dépendantes,...



Vers les collectivités et les associations :
entretiens des espaces verts, aide restauration et cantines, services administratifs, jardinage et sécurité....

Nos plus :

- La **connaissance des salariés**, pour mieux répondre à votre demande
- Le **suivi personnalisé des salariés** pendant la mission pour une véritable valeur ajoutée
- La réactivité, la proximité pour être **au plus près de votre demande**

L'agence référente de votre commune
est située à la Tour du Pin, 4 rue Paul-Sage
Une équipe à votre service au 04 74 83 20 95
ou par mail : assistantedp@osez.asso.fr

www.osez-asso.com

OSEZ GROUPE
DÉVELOPPE L'EMPLOI DURABLE

F.N.A.C.A – U.M.A.C.

"La Marseillaise" notre hymne national

C'est le 24 avril 1792 que le Maire de Strasbourg, lors de la guerre de la France contre l'Empire Austro Hongrois, demanda à un Capitaine du Génie, Claude Joseph Rouget de Lisle, poète et auteur dramatique, de composer un chant de guerre pour encourager les jeunes militaires. 24 heures plus tard ce chant de guerre était écrit et mis en musique. Intitulé dans un premier temps "Chant de guerre pour l'Armée du Rhin", il comportait 6 couplets, dont un 7ème pour les enfants. Il fut chanté la première fois par les volontaires du bataillon de Marseille, d'où le nom de "La Marseillaise."

Il subit certaines modifications et fut officialisé le 14 juillet 1795. C'est l'article 2 de la Constitution de la Vème République qui l'institua Hymne National.

Rouget de l'Isle, né le 10 mai 1760 à Lons le Saunier dans le Jura mourut dans le Val de Marne à Choisy le Roy le 26 juin 1836. Arrêté et emprisonné sous la Révolution car il était royaliste, il vécut pauvrement durant ces périodes difficiles. Au retour du roi Louis Philippe en 1830, celui-ci lui versa une pension qui lui permit de vivre jusqu'à sa mort.

Mais en parallèle à "La Marseillaise" républicaine, un chant mâtiné de patois vendéen, chanté par les opposants à la République, les Chouans, fut appelé "La Marseillaise des Chouans" ou "Marseillaise des Vendéens". De facture religieuse et royaliste, il fut écrit par l'abbé René Charles Lusson, poète à ses heures. C'était un personnage rebelle, belliqueux et opposant à la République, tout désigné à la fureur de la commission militaire, qui le fusilla le 3 janvier 1794.

Pour vous donner un aperçu, voilà le premier couplet de "la Marseillaise des Chouans" :

Allons armées catholiques
Le jour de gloëre est arrivé
Contre nous de la République
L'Etendard sanglant est levé
Ontondez-vous dans tchies campagnes
Les cris impurs daux scélérats
Le venant duchque dans vous bras
Prendre vous feilles et vous femmes !
Aux armes, Poitevins, formez-vous bataillons !
Marchons, Marchons
Le sang daux Blieux rougira nos seillons !

Bernard BERLIOZ-ARTHAUD

Président : Gilbert ROSSAT
Vice-président : Jean AMIEUX
Trésorier : Pierre SABATIER
Secrétaire : Marthe BLANC



La Coordination Gérontologique du canton de Virieu s/Bourbre

Nous avons commencé l'année avec les traditionnels vœux.

Notre partenariat avec la maison de retraite de Virieu est toujours très actif avec la présence de bénévoles, pour les lectures individuelles, le scrabble, le loto, divers jeux, l'accompagnement aux sorties, promenades ou restaurant, la participation à la chorale, la tenue du stand au marché de Noël, ainsi qu'à des aides ponctuelles.

Une fois par trimestre, est organisée une rencontre entre les bénévoles, le psychologue et le service animation de la maison de retraite afin d'échanger.

En juillet, notre voyage nous a conduits dans le Beaujolais et au musée de voitures anciennes à Rochetaillée : journée qui s'est passée dans la bonne ambiance, avec un bon repas et un beau soleil.

Nous participons aux réunions « l'instant », au centre de soins de Virieu, avec la particularité que les personnes aidantes sont reçues en groupe par la psychologue du CSV, pendant que les personnes aidées sont prises en charge par l'animatrice du CSV également.

Quelques membres de la coordination font partie du comité de pilotage qui, par le biais de la maison de retraite, va proposer des animations aux personnes de plus de 60 ans pour les communes de Blandin, Chassignieu, Chélieu et Val de Virieu.

Notre Assemblée Générale a eu lieu, fin août, comme tous les ans, à Charavines.

Le livre de l'ancien canton de Virieu « Voyages à ma porte » est toujours en vente au prix de 15 €.

Une action du bien vieillir va être mise en place au printemps 2020.

La rencontre inter coordination a eu lieu sur notre territoire. La journée a commencé par une conférence très intéressante concernant le domicile partagé, DIGI (Domicile Inter Générations Isérois), suivi d'échanges avec les coordinations de Saint-Geoire-en-Valdaine et de Morestel.

Après le repas pris en commun à la Guinguette, la journée s'est terminée par la visite du musée de la galochette au château de Virieu.

Merci aux municipalités pour le prêt de leurs salles et à certaines communes pour leurs précieuses subventions.

Bureau :

Présidente : Noëlle GASNIER (Saint-Ondras)

Vice-président : René JACQUAND (Val de Virieu)

Vice-présidente : Monique PAPAIT (Charavines)

Trésorière : Josiane GUILLAUD (Chélieu)

Secrétaire : Jean-Claude LAGARDE (Chassignieu)

Trésorière adjointe : Aline REBRION (Chélieu)

Secrétaire adjointe : Raymonde MAGNIN-DESCHAUX (Val de Virieu)



Pages Pratiques

Mairie

21 Route de Saint Didier – 38490 Le Passage
Téléphone : 04.74.88.14.07
Courriel : mairie@le-passage-en-dauphine.fr
Site : www.le-passage-en-dauphine.fr

Horaires d'ouverture au public.

Mardi de 8h à 12 h.
Jeudi de 16h à 18h.
Samedi de 10h à 12h.

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

Ecole mixte de Le Passage

Téléphone : 04.74.88.16.82
Courriel : ce.0380837d@ac-grenoble.fr
Site : www.ac-grenoble.fr/ecolets38

Cantine et garderie péri-scolaires

Téléphone : 04.74.88.19.26 - Uniquement pendant les heures de cantine ou de garderie.

Défibrillateur

Il se situe sur le mur extérieur du secrétariat de mairie.

Numéros de téléphone utiles

Gendarmerie (Communauté de Brigades)

Téléphone : 04.74.88.20.17 Val de Virieu
04.76.55.90.17 Le Grand-Lemps

Centre anti-poison :

Téléphone : 04.72.11.69.11

S.A.M.U. : Téléphone : 15

S.A.M.U. Social : Téléphone : 115

Gendarmerie : Téléphone : 17

Pompiers : Téléphone : 18 ou 112

Recours Médical des Vallons de la Tour

15 Rue des Canuts – 38110 Saint Clair de la Tour
Téléphone : 04.74.83.50.50

Agence Postale

22 Rue Lavoisier – 38490 Saint André le Gaz
L'agence est ouverte :
Le lundi de 14h à 17h
Du mardi au jeudi de 8h45 à 12h
Le samedi de 9h à 12h
Horaire des levées de la boîte extérieure :
Du lundi au vendredi : 15h - Le Samedi : 11h

Sous-Préfecture

19 Bis Rue Joseph Savoyat - 38110 La Tour du Pin
Téléphone : 04.74.83.29.99

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30

Correspondante Dauphiné Libéré :

Mme Nadège MERMILLOD-BLONDIN
Courriel : mermillodblondin.nad@gmail.com

SICTOM de Morestel

Téléphone : 04.74.80.10.14
Courriel : contact@sictom-morestel.com

Déchèteries horaires d'hiver

ZI du Chapelier à Saint Jean de Soudain

Ouverture : de 9h à 12h et 14h à 17h
lundi - mardi - vendredi et samedi
de 9h à 12h le mercredi.

Le plateau à La Chapelle de la Tour

Ouverture : de 9h à 12h et 14h à 17h
lundi - jeudi - vendredi et samedi
de 14h à 17h le mercredi.

Tapon à Fitilieu / Saint André le Gaz

Ouverture :
de 14h à 17h : lundi, mercredi et vendredi
de 9h à 12h : mardi et jeudi
de 9h à 12h et 14h à 17h le samedi.

ZI la Galandière à Val de Virieu

Ouverture :
de 14h à 17h : lundi, mercredi et vendredi
de 9h à 12h : mardi et jeudi
de 9h à 12h et 14h à 17h : le samedi.

Maison France Services (ex MSAP)

82 chemin des Pâquerettes – 38480 Le Pont de Beauvoisin.
Tél : 04.76.32.71.99
Mail : msap@valsdudauphine.fr
Elle vous accueille les jours suivants ;
Lundi, mardi et mercredi :
9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
Jeudi : 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30
Vendredi : 9h à 12h30
(+ Possibilité de rendez-vous à domicile)

Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

22 Rue de l'Hôtel de Ville – CS 90077
38353 La Tour du Pin Cédex

Téléphone : 04.74.97.05.79
Courriel : contact@valsdudauphine.fr
Site : www.valsdudauphine.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi au mercredi : 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
Jeudi : 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30.
Vendredi : 9h à 12h30.

Les services de la Communauté de communes

Service Eau et Assainissement :

Téléphone : 04.74.97.44.23
Site internet : www.valsdudauphine.fr
Courriel : contact@valsdudauphine.fr
Astreinte : En cas d'urgence, en dehors des heures d'ouverture au public, Tél : 04.74.96.79.38

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h
Mercredi et jeudi : 13h30 à 17h

Crèche multi accueil

Les P'tits Loups des Vallons
14 rue des Bains - 38110 La Tour du Pin
Téléphone : 04.74.88.96.23
Accueil : 7h30 à 18h30
Courriel : creche.latourdupin@valsdudauphine.fr

Relais d'Assistantes Maternelles

à Val de Virieu
Téléphone : 04.26.78.39.94
Permanences téléphoniques le lundi de 16h à 17h et le vendredi de 13h30 à 15h30.
Courriel : ram.virieu@valsdudauphine.fr

Médiathèque La Passerelle

18 rue Paul Bert - 38110 La Tour du Pin
Téléphone : 04.74.83.59.00
Courriel : mediatheque.passerelle@valsdudauphine.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi : 8h30 à 13h30 et 16h à 18h
Mercredi : 14h à 18h
Vendredi : 13h à 19h (le dernier vendredi du mois 20h)
Samedi : 10h à 17h

Assistance Sociale M.S.A.

Permanence : 3 passage Romain Bouquet - 38110 La Tour du Pin. Téléphone : 04.76.88.76.20
Accueil sur rendez-vous uniquement le mardi de 9h à 12h et de 13h à 16h30.

Assistance Sociale de la D.I.S.S.

Bureau : Centre Médico-Sociale - 252 Rue Léon Magnin – 38480 Le Pont de Beauvoisin
Téléphone : 04.76.07.35.52

Permanence : Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Retraite

Votre départ à la retraite approche ? Simplifiez-vous vos démarches avec le service en ligne « Demander ma retraite » accessible depuis votre espace personnel sur www.lassuranceretraite.fr. Plus besoin de vous déplacer pour demander votre retraite. Vous pouvez tout faire directement en ligne, depuis la constitution du dossier jusqu'à l'envoi des justificatifs.

Salle des Fêtes

Les réservations de la salle des fêtes se font au secrétariat de mairie. Toute réservation doit être entérinée par la signature du contrat de location avec versement d'un acompte représentant 33 % de la location, d'un chèque de caution, d'une attestation d'assurance responsabilité civile ainsi qu'une attestation de prise de connaissance du règlement intérieur. L'ensemble des documents doit être au même nom. En plus de la location, le locataire devra s'acquitter des consommations constatées :

- Fuel : tarif en vigueur lors de la location.
- Gaz : tarif en vigueur lors de la location.
- Location lave-vaisselle et vaisselle : 50 euros

Tarif de location :

Particulier de la commune : Caution : 500 €

1 jour : 140 €
2 jours : 200 €

Particulier extérieur : Caution : 800 €

1 jour : 380 €
2 jours : 500 €

Association avec but lucratif : Caution : 500 €

De la commune : 1 jour : 100 €
Extérieure : 1 jour : 260 €

Réunion, assemblée générale de groupement extérieur avec repas : 1 jour : 150 €

Réunion, assemblée générale de groupement extérieur sans repas : 1 jour : Gratuit uniquement charges de fuel et gaz, au tarif en vigueur au jour de la location.

Comment Obtenir ?

Nature de la pièce	Où s'adresser ?	Pièces à fournir	Coût
Extrait d'acte de : Naissance Mariage Décès	Mairie du lieu de : Naissance Mariage Décès ou du domicile du défunt	Sur papier libre, indiquer : Nom, prénoms, date et lieu de l'évènement Ou par internet sur le site de la Mairie du lieu de l'évènement.	Gratuit
Extrait d'acte de Naissance de français nés à l'étranger	Ministère des Affaires Etrangères - Service Central d'Etat Civil 11 Rue de la Maison Blanche 44941 NANTES CEDEX 09	Sur papier libre, indiquer : Nom, prénoms, date et lieu de naissance ou par internet sur le site : https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali	Gratuit
Carte d'électeur	Mairie du lieu de domicile ou lieu de résidence	Carte d'identité et un justificatif de domicile	Gratuit
Carte Nationale d'Identité CNI Valable 15 ans (pour les cartes établies après le 1^{er} janvier 2004)	Dans les communes habilitées à recevoir les demandes : La Tour du Pin, Pont de Beauvoisin, Bourgoin, Voiron Faire sa pré-demande sur le site : https://predemande-cni.ants.gouv.fr	Différentes selon les cas. Se renseigner en mairie (habilitée). Cas général : 2 photographies récentes 1 justificatif de domicile (-3 mois) copie intégrale de l'acte de naissance, ancienne carte ou la déclaration de perte ou vol.	Gratuit Payant en cas de perte ou de vol.
Passeport Valable 10 ans (5 ans pour les mineurs)	Dans les communes habilitées à recevoir les demandes : La Tour du Pin, Pont de Beauvoisin, Bourgoin, Voiron Faire sa pré-demande sur le site : https://passeport.ants.gouv.fr	Différentes selon les cas. Se renseigner en mairie (habilitée). Cas général : 2 photographies récentes 1 justificatif de domicile (-3 mois) copie acte de naissance, ancien passeport.	Payant
Casier judiciaire	Casier Judiciaire National 107 rue du Landreau 44317 NANTES CEDEX 3	Demande sur papier libre. Joindre photocopie du livret de famille Ou par internet sur le site : https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn	Gratuit
Certificat de nationalité française	Greffé du Tribunal d'Instance du domicile	Livret de famille et toutes pièces prouvant la nationalité française	Gratuit
Certificat d'hérédité	Mairie du domicile ou du lieu de décès	Livret de famille, adresses et professions des héritiers	Gratuit
Légalisation de signature	Mairie du domicile	La signature à légaliser doit être faite devant le Maire avec présentation de la carte nationale d'identité	Gratuit
Sortie de territoire délivrée aux mineurs de nationalité française	Aucun document délivré par la mairie.	La personne ayant l'autorité parentale doit remplir l'attestation disponible sur www.service.public.fr	Gratuit

Election

En vue des élections municipales et communautaires qui auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020, vous pouvez vérifier votre situation électorale en vous connectant sur le site : service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

Si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale de la commune de LE PASSAGE, vous devez faire la démarche auprès du secrétariat de mairie ou directement sur le site internet www.service.public.fr

Cette démarche doit **obligatoirement être faite avant le 7 février 2020** pour pouvoir voter pour les élections municipales.

Les conditions pour s'inscrire sur la liste électorale demeurent inchangées, à savoir :

- Avoir au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin
- Être français (un citoyen européen qui vit en France peut s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes)
- Jouir de ses droits civils et politiques.

Vous devez fournir un justificatif de domicile récent et une pièce d'identité valide (passeport ou carte d'identité). L'inscription se fait soit à la mairie de votre domicile, soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans, soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois, soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

Personnel communal



Médaille du travail

Le 24 janvier, Laurent MICHEL a remis la médaille du travail « argent » à Yolande VILLARD, secrétaire de mairie pour ses 25 années de service au sein de notre commune.

Tous nos remerciements à Yolande VILLARD pour son sens du service public.



Départ en retraite

Après plus de 30 ans au service de la commune, Danielle GIRARD en charge de l'entretien des bâtiments et des services périscolaires, très appréciée des enfants, a pris sa retraite en cette fin d'année.

Nous la remercions pour son travail accompli, son sens du service rendu.

Nous lui souhaitons une très bonne et heureuse retraite.

Arrivées

En novembre, Danaé PAGUET et Nadège BELHEDLI ont pris leurs fonctions aux services périscolaires et à l'entretien des bâtiments. Nous leur souhaitons la bienvenue au sein du personnel communal.



Nouveaux arrivants en 2019

Ils ont fait le choix de s'installer sur la commune. Nous leur souhaitons la bienvenue.

M. DOUCET et Mme KONOPLEVA, chemin du Cabit
M. et Mme LAFFAY, chemin du Cabit
M. BOREL et Mme MASSARD, chemin du Cabit
M. et Mme GEORGER, chemin du Cabit
M. MYSIASEK, chemin des Moriot
M. et Mme LEON, chemin du Moriot
M. EVANGELISTA et Mme SPAGNOL, chemin du Rual
M. GAGET et Mme BOUVAT-MARTIN, chemin de la Fauconnière
M. VICENTE et Mme RODRIGUEZ, chemin de la Fauconnière
M. EMMANUELLI et Mme BILLARD, route de Saint Didier
M. et Mme MANUEL, route de Saint Didier
M. PINHEIRO et Mme OSTROWSKI, route de Saint Didier
M. NIVON et Mme VENTURA, route de Saint Didier
M. et Mme TANZILLI, route de Saint Didier
M. CHAKIRIAN, route de Saint Didier
Mme MILLIAS-BEL, route de Saint Didier
Mme LAPLACE, route de Saint Didier
M. et Mme SORINAS, chemin du Tramoley
M. et Mme LEPEZ, chemin du Tramoley
M. et Mme DEBEC, chemin du Tramoley
Mme ALOISIO et Mme CHICHIGNOUD, chemin du Tramoley
Mme FLORES, chemin du Tramoley
M. DEBATTY, impasse du Tramoley
M. et Mme GROPI, chemin du Souzan
M. GRIFFA et Mme MICHOT, chemin du Souzan
M. TRIPIER et Mme PERICHON, chemin du Souzan
M. GAGET et Mme MOREL, Allée des Grébillés

Nouveaux arrivants 2018



Accueil des Nouveaux nés 2018



Depuis quelques années, la Commission Communale d'Action Sociale a fait le choix d'accueillir les nouveaux nés de l'année à l'occasion des vœux de la Municipalité.

Etat Civil 2019

D'après les enregistrements effectués dans les registres d'Etat Civil de la commune de Le Passage au cours de l'année 2019 (du 10 décembre 2018 au 10 décembre 2019).

Naissances

BARTHELEMY Elyne	12 février 2019
SEVERIN Joyce	7 avril 2019
GRUTTER Ilan	8 avril 2019
GAUTHIER Maëlyne	22 avril 2019
TAFIKI Léa	17 mai 2019
TANGAMA RIORD Tahys	23 mai 2019
CHERTIER Paolina	2 juillet 2019
NIVON Logan	2 juillet 2019
ADOUNI Naya	8 juillet 2019
THUILLIER Marie	29 juillet 2019
GAGET Chelsy	7 août 2019
VILHON Logan	31 octobre 2019
COURTINAT Gabin	18 novembre 2019

Mariage

BOITON Jean-claude et GAUDIOSO Catherine	7 septembre 2019
--	------------------

Décès

FRECHET Paul	27 janvier 2019
MICHEL Raymonde	10 février 2019
PERRIER Suzanne	27 février 2019
MORESTIN-CADET Didier	2 septembre 2019
CARS Maurice	5 septembre 2019
JOURDAN Guy	13 septembre 2019
JEANGUENIN Adrien	27 octobre 2019
MORILLON Claire	17 novembre 2019
POLAUD Jean	6 décembre 2019

Recensement de la population 2020



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement, c'est utile à tous.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies....

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter des questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel. Vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'INSEE.

Le recensement, c'est simple : Pour répondre aux questionnaires, vous avez le choix de répondre par internet, ou sur les documents papiers. Répondez par internet comme 60 % des personnes recensées.

Par internet, l'agent recenseur, recruté par la mairie, va vous remettre des codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, sans espace entre elles. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier.

Remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'INSEE.

Le recensement se déroulera du 16 janvier 2020 au 15 février 2020.

Pour la commune de Le Passage deux agents recenseurs ont été recrutés :

Mme Catherine FRECHET et Mme Carole LANFRAY. Elles disposent d'une carte officielle signée par le Maire.

Votre participation est essentielle et obligatoire.

Les données anonymes issues du recensement sont des informations essentielles pour la gestion et l'anticipation des besoins de la commune au service de sa population.

Je vous remercie de leur réservé le meilleur accueil.

Le Maire,
Laurent MICHEL.

Catherine FRECHET

Carole LANFRAY



EMO-SON

La commune participe au projet « Vas-y raconte » proposé par l'association EMO-SON, en partenariat avec le conseil départemental, la région AURA, la fondation de la caisse d'Epargne, Radio couleur chartreuse et soutenu par Serge Papagalli.

« Préparer l'autonomie des générations futures SAVOIR-FAIRE, ASTUCE, REMEDE » au travers d'histoires, d'anecdotes...

Ce projet s'adresse à toutes et à tous.

A vous qui avez plus de 75 ans et plus d'un tour dans votre coffre à souvenirs.

A vous aussi parents, jeunes, qui utilisez un « smartphone » ... et aux autres aussi !

De janvier à juillet 2020, embarquez dans une aventure culturelle, sociale et solidaire.

Vous serez initiés aux techniques élémentaires d'enregistrements et de montage audio par l'association EMO-SON. Vous participerez à la collecte de ces MEMOIRES et contribuerez à la réalisation de documents sonores destinés non seulement à alimenter les archives communales (servant de référents aux écoles et centre de loisirs) mais également à la diffusion radio.

Pour chaque commune participante (Rochetoirin, Saint-Clair-de-la-Tour, Saint-Didier-de-la-Tour et Le Passage), l'association mobilisera :

- Une demi-douzaine de personnes de 75 ans et plus
- Quatre « futurs reporters »
- Un référent
- Des accompagnants/bénévoles

Pour toutes informations, vous pouvez contacter Maria au 06.65.30.56.34.

EMO-SON est une association loi 1901 à but non lucratif. Site internet : <https://www.emo-son.fr>

Commission Communale d’Action Sociale

La commission communale d'action sociale composée de 9 membres (Laurent MICHEL, Agnès CHAUT-SARRAZIN, Marie-Thérèse CORNU, Michel FRECHET, Rachel ANNEQUIN, Chantal COMTE, Myriam GUILLAUD, Anne-Marie TRUFFA, Christiane VITETTA), a cette année organisé la remise des cadeaux de fin de scolarité aux CM2, le repas de l'amitié, la préparation et distribution des colis de nos aînés, la remise du bon cadeau des nouveaux nés.

Colis de Noël



34 colis de gourmandises et de friandises ont été préparés et distribués par l'équipe de la Commission Communale d'Action Sociale à nos aînés. Ils sont accompagnés d'une carte de voeux fabriquée par les enfants de la garderie périscolaire.

Départ en 6^{ème}

Le 4 juillet, les élèves de CM2 ont reçu leur cadeau (calculatrice et des stylos) en souvenir de leur scolarité dans notre école communale. Remise de cadeau exceptionnelle, initialement prévue le 28 juin et reportée pour cause de fermeture de l'école suite à la canicule, c'est en « petit comité » dans la salle du conseil que celle-ci a eu lieu.

Exceptionnelle aussi, car nous n'avons jamais eu autant de remerciements et de reconnaissance de la part des enfants. Certains élèves ont même dit « qu'ils avaient de la chance d'être dans cette école ». Très beau moment d'échanges et de convivialité.



BECHET Eléna, BRESSON Lucie, DURAND-DAMET Evan, GIROUD Florian, GOBERTIER Alexis, KODISCHE Cloé, PAGUET Helwan, PERRICHON Naëlyn, RAMALHO Nathan, SALTEL Capucine, SERBAT Lili, TANGAMA-RIORD Ilann, (absents de la photo, DUCRET Arthur et VEYRET Clément).

Repas de l'amitié



Pour la 44ème édition du repas de l'amitié, le 17 novembre, 65 convives se sont retrouvées autour d'une belle table et d'un délicieux repas. Chacun et chacune ont apprécié de se rencontrer entre amis ou voisins.

Les animateurs de ce jour Pierre-Luc et Véronique, nous ont fait voyager à travers les années 1960 à 1980 en chansons, un spectacle scintillant, tout en paillettes.

Cette année, de nouveaux invités ont été accueillis pour la première fois. Nous espérons vous accueillir encore plus nombreux l'année prochaine le dimanche 15 novembre.

Passageoises et Passageois de 65 ans et plus, réservez votre date !



Cinéma Plein Air

Première séance. Le 12 juillet, environ 180 personnes ont assisté au film en plein air et en nocturne « Tout le monde debout » en partenariat avec la Communauté de communes les Vals du Dauphiné. La buvette a rapporté 160 € au profit du CCAS.



Ecole Primaire Le Passage



L'école du village accueille actuellement 108 élèves de la petite section d'école maternelle jusqu'à la classe de CM2. Les horaires de l'école sont les suivants :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-11h30, 13h30-16h30.

Des Activités Pédagogiques Complémentaires sont dispensées par les professeurs de 11h30 à 12h.

L'école bénéficie d'un service municipal de cantine et de garderie ainsi que de l'usage des terrains de foot, de basket et de la salle des fêtes pour les activités sportives.

Des projets à caractère pédagogique sont organisés dans le cadre des programmes et du projet d'école. Cette année, les élèves assisteront à des représentations de spectacles vivants, participeront à des projets et des visites à caractère artistique, culturel ou scientifique. Ils fréquentent les médiathèques de La Tour du Pin et de Val de Virieu.

Ces projets permettent d'illustrer ou d'introduire les apprentissages scolaires et sont subventionnés par l'association du Sou des Ecoles de Le Passage (à laquelle chaque parent d'élève est invité à participer afin de récolter des fonds, à travers diverses ventes et manifestations au cours de l'année).

Equipe pédagogique et classes :

PS-MS-GS : 31 élèves

Fabienne Fresse-Tranchard, Magali Mazer (le vendredi) + Christèle Béchet (Atsem)



GS-CP-CE1 : 24 élèves

Amandine Dieudonné
+ Michèle Viudez (le matin).



CE1-CE2 : 27 élèves
Jérôme Moine

CM1-CM2 : 26 élèves
Marielle Barbier



Les familles qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) pour l'année scolaire 2020-2021 peuvent dès à présent, retirer un dossier d'inscription en Mairie et prendre contact avec la directrice de l'école pour l'admission de l'enfant, au numéro de téléphone suivant : 04.74.88.16.82.

La directrice : Fabienne Fresse-Tranchard

Services Périscolaires

La Mairie a fait le choix d'acquérir un nouveau logiciel de gestion afin de faciliter les inscriptions aux services périscolaires par les familles via le Portail Familles, compatible avec les smartphones et tablettes. D'une utilisation facilitée, il permet une inscription au mois, au trimestre et même à l'année.

Toutes les inscriptions aux services péri scolaires se font par le Portail Familles accessible par le site internet de la commune www.le-passage-en-dauphine.fr - infos scolaires - inscriptions périscolaires.



La date limite d'inscription pour la cantine et la garderie est au plus tard le jeudi à 23h59 pour une inscription la semaine suivante.

Les services périscolaires (cantine et garderie) fonctionnent uniquement les jours scolaires.

Cantine : la prise de repas et la surveillance sont assurées entre 11h30 et 13h20.

Garderie : l'accueil des enfants a lieu de 07h20 à 08h20 et de 16h30 à 18h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Urbanisme

Certificats d'urbanisme

Ont déposé une demande de certificat d'urbanisme CUa (certificat d'urbanisme pour connaître le droit de l'urbanisme applicable sur un terrain) :

Maître SARAMITO-SOTTILINI pour le lot n° 6, lotissement le Jardin des Vernes
Maître SARAMITO-SOTTILINI pour le lot n° 14, lotissement le Jardin des Vernes
Maître MION pour la propriété SORINAS-BONNET, chemin du Tramoley
Maître GONZATO pour la propriété SERILLON-BRESSON, chemin du Souzan
Maître MION pour la propriété AZAU, chemin de la Motte
SELAS AB2C pour la propriété LAMBERT, chemin du Cabit
Maître BONNARD pour la propriété MOLLION, chemin du Moriot
Maître MARTIN pour la propriété DUPONT, chemin du Rual
Maître BALLESTER pour la propriété LHOMME-OLIVO route de Saint Didier
Maître MION pour la propriété DECOTTERD route de Saint Didier
Maître LAYDERNIER pour la propriété REDON-CHARROT, chemin du Souzan
SCP ARMAND LIONNARD pour la propriété PACCALIN, chemin du Souzan
SELAS AB2C pour la propriété COMMANDEUR, chemin de la Fauconnière
Maître MION pour la propriété GFA des Mollières, chemin des Villettes
SELAS AB2C pour la propriété AUGER, chemin du Moriot
Maître BRIANCON pour la propriété VERHAEGHE, chemin du Cabit
TERRANOTA pour la propriété RAYNAUD-POULET, chemin du Cabit
Maître MARTIN pour la propriété CHOLLAT, chemin du Cabit
SELAS AB2C pour la propriété TESTA, chemin des Villettes
URBA RHONE pour la propriété GFA des Mollières, chemin des Villettes
URBA RHONE pour la propriété WALSER, chemin du Tramoley
Maître CHARLON-POULET pour la propriété RIGOLIER, chemin du Souzan
Maître BERNERD pour la propriété MATHON, route de Saint-Didier
Maître BERNERD pour la propriété MILLIAS-BEL, chemin de la Motte
URBA RHONE pour la propriété AZAU, chemin de la Motte
ESSENTIEL Notaires pour la propriété GAUTIER, chemin de Chélieu
Maître LIONNARD pour la propriété GROS-BONNIVARD, chemin des Villettes
Maître DEFRADAS pour la propriété GUILLAUD, chemin du Moriot
SELAS AB2C Notaires pour la propriété TESTA, chemin des Villettes
Maître PAGLIAROLI pour la propriété JEANGUENIN, chemin des Bruyères

Ont déposé une demande de certificat d'urbanisme CUb (certificat d'urbanisme opérationnel – il indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée) :

M. CHOLLAT Gérard pour la division de sa propriété pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Cabit
TDF pour la pose d'une antenne de téléphonie, route de Virieu
M. RIGAUX Patrick pour la construction d'une maison individuelle, propriété FORESTIER, chemin du Moriot.
M. ORTAVENT Georges pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Rual

Déclarations préalables

Ont déposé une déclaration préalable au cours de l'année 2019 :

M. MANUEL Richard pour la pose de quatre fenêtres de toit, route de Saint Didier
M. PIRODON Romain pour la création d'un abri de jardin, chemin du Tramoley le Jardin des Vernes
SELARL AGATE propriété GFA des Mollières pour la division d'une parcelle, chemin des Villettes
M. VEYRET Jean pour la création d'un abri de jardin, chemin du Cabit

M. GAGET Jérôme pour la modification de son garage, allée des Grébillés
Mme GUBIAN ML pour la rénovation de deux maisons et modification de l'accès, chemin des Villettes
M. MOLLION Roland, pour la division de sa propriété, chemin du Moriot
AVENIR ENERGIES pour la pose de panneaux photovoltaïques, propriété MICHEL, chemin du Treylard
SELARLAGATE propriété GUILLAUD pour la division d'une parcelle, chemin du Moriot
SELARL AGATE propriété CHOLLAT pour la division d'une parcelle, chemin du Cabit
M. THUILLIER Samuel, pour l'agrandissement de sa maison, chemin du Rual
M. BREBION Bernard, pour la pose d'un abri de jardin, chemin du Tramoley
M. BARBIER Joseph, pour la pose de panneaux photovoltaïques, chemin des Villettes
M. ARRAULT Martial, pour la modification des ouvertures de sa maison, chemin du Cabit
M. LEPEZ André, pour la création d'une clôture, le Jardin des Vernes
AB SERVICES, pour la pose de panneaux solaires, propriété PIRODON, le Jardin des Vernes
M. BREBION Bernard pour un abri, chemin du Tramoley (avis défavorable)
M. MICHOT Jean pour un abri de jardin, chemin du Souzan
M. MAILLARD Mathieu pour une clôture, chemin du Cabit
M. Mme MATHON Daniel, pour la division d'une parcelle, route de Saint Didier
M. BREBION Bernard pour un abri, chemin du Tramoley
Mme COMAILLE Jocelyne, pour l'ouverture d'une fenêtre, chemin du Moriot
M. SONDAZ Michael, pour remplacement des menuiseries, route de Saint Didier
GREEN PLANET pour la propriété BONGIORNI pour la pose de panneaux solaires, chemin de la Motte
Mme REINHART Adrienne pour la création d'une véranda, route de Saint Didier

Permis de construire

Ont déposé un permis de construire en 2019 :

Mme GANDIT Véronique pour la construction d'une maison individuelle chemin des Villettes
Mme ALOISIO Marie-Laure pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Tramoley
M. LEON Franck pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Moriot
M. QARIOH Maël pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Moriot
Mme GUILLAUD Mélanie pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Moriot
M. COCHARD Philippe pour la construction d'un garage, chemin du Moriot
M. PITHON Florian pour la construction d'une maison individuelle, chemin des Villettes
Mme BIHAN Maureen pour la construction d'une maison individuelle, chemin des Villettes
Mme MILLON Cécile pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Cabit
M. DUCLOT Emmanuel pour la construction d'une maison individuelle, chemin des Villettes
M. CAVUOTO Joël pour la construction d'un garage, chemin du Tramoley
M. LAFFAY Jean-Philippe pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Cabit
M. LANFRAY Jacques pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Souzan
M. IVALDI Alexandre pour la construction d'une maison individuelle, route de Saint Didier
M. STAB Jérémy pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Moriot
Mme CHARVET Catherine pour la construction d'une maison individuelle, chemin de Chélieu
M. ALPY Claude pour un permis modificatif relatif à son agrandissement, chemin de la Fauconnière
M. BOITON Jean-Claude pour l'agrandissement de sa maison individuelle, chemin du Souzan
M. MEINDER Frédéric pour l'aménagement d'une grange en maison individuelle, chemin du Tramoley.

RAPPEL

Après avoir fait vos travaux dans le cadre d'un permis de construire et/ou d'une déclaration préalable, n'oubliez pas de faire votre déclaration d'achèvement de travaux (service-public.fr) et votre déclaration H1 (impots.gouv.fr) afin de valoriser votre habitation. Vos documents de permis de construire et/ou de déclaration préalable de travaux, sont à conserver sans limite de temps. Ils peuvent être demandés en cas cession de votre bien. Devant le nombre croissant de demande de duplicata d'un dossier de permis de construire, le conseil municipal a fixé à 60 € le coût de recherche aux archives et de reproduction d'un dossier complet.

Présentation d'Enedis

- Enedis (anciennement ERDF) est le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité sur 95 % du territoire français métropolitain. Enedis est dotée d'une mission de service public de développement, d'exploitation et de modernisation du réseau électrique et de gestion des données associées.
- Enedis achemine l'électricité, en garantissant une desserte de qualité ; elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.
- En chiffres, Enedis en France, c'est :
 - 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension, soit le plus grand réseau d'Europe
 - 36 millions de clients
 - 39 000 salariés

De nouveaux compteurs d'électricité dans la commune de Le Passage

Pour répondre au défi de la transition énergétique, notre réseau de distribution d'électricité a besoin d'être modernisé. Cette modernisation passe notamment par l'installation de **nouveaux compteurs d'électricité Linky** à Le Passage. L'opération de remplacement des compteurs actuels, pour laquelle Enedis est missionnée, est prévue **à partir de juillet 2020**, pour quelques clients et se concentrera essentiellement sur **le mois d'octobre 2020** pour la plupart des foyers passageois. Elle vous permettra d'accéder à de nouveaux services : des factures établies sur la consommation réelle, une meilleure compréhension de votre consommation d'électricité pour mieux la maîtriser...

Vous recevrez un courrier d'information envoyé par Enedis 30 à 45 jours avant l'installation du nouveau compteur. L'entreprise « 5COM » mandatée par Enedis vous contactera ensuite, au moins 25 jours avant son intervention. Les clients dont le compteur n'est pas accessible sont invités à prendre rendez-vous, tandis que ceux dont le compteur est accessible sont informés de la période d'intervention prévue : ils peuvent recontacter l'entreprise s'ils souhaitent être présent lors de la pose. Cette entreprise sera facilement identifiable grâce au logo « Partenaire Linky ». Leurs techniciens sont formés et habilités à remplacer les compteurs.

L'installation dure en moyenne 30 minutes et ne nécessite aucun travaux d'aménagement. L'intervention est gratuite et ne modifie pas votre contrat d'électricité.

En cas de question, vous pouvez contacter le service client d'Enedis du lundi au vendredi de 8h à 17h au **0 800 054 659** (appel et service gratuit depuis un poste fixe)

Le compteur Linky apporte des services immédiats destinés à vous faciliter la vie.

Avec Linky	Emménager en toute simplicité	Relevé automatique de votre consommation	Mieux maîtriser votre consommation	Détection des pannes plus rapide
	En moins de 24 heures, tout est réglé à distance	Mes relevés se font à distance et sans rendez-vous	Vous pouvez suivre votre consommation, mieux la comprendre et agir grâce à un espace personnel sécurisé sur www.enedis.fr/linky	Les pannes réseau sont détectées plus tôt et les interventions plus rapides
Sans Linky	Pour avoir l'électricité dans votre nouveau logement, vous deviez attendre le passage d'un technicien dans les 5 jours.	La plupart du temps, les relevés se faisaient sur rendez-vous.	Votre consommation réelle n'était relevée que tous les six mois environ.	Enedis ne pouvait pas détecter les pannes réseaux sauf si vous appviez pour signaler une panne.

Commission Embellissement Fleurissement Environnement

Comme toutes les années la commission s'est occupée de remplacer les fleurs au printemps et à l'automne. Nous essayons de varier les couleurs et les variétés à chaque changement de saison afin que les jardinières soient toujours garnies.



Le 30 mars était organisée la journée de l'environnement en coordination avec le Sictom de Morestel. Bonne participation : une vingtaine de personnes parents et enfants ; une dizaine de sacs de déchets a été ramassé. D'années en années, nous sommes heureux de constater que les fossés sont beaucoup plus propres.



Merci aux personnes qui ont bien voulu participer à cette matinée. En 2020, elle aura lieu le 4 avril.

La commission vous souhaite une bonne et heureuse année 2020.

Voirie

Point à temps et réfection de voirie

Les travaux de point à temps ou emplois partiels ont été réalisés par l'entreprise EIFFAGE, dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre des Vals du Dauphiné, pour un montant de 14.724,00 € TTC.

Celle-ci a également effectué le réaménagement puis le revêtement de l'aire de retournement de l'impasse du Tramoley. Le montant de ces travaux s'élève à 20.219,40 € TTC.

L'ensemble de ces travaux a bénéficié d'une subvention du Conseil départemental de 5618 €.



Rappel :



Le stationnement sur les aires de retournement (impasse de la Fauconnière, chemin du Magnit, impasse du Tramoley) est strictement interdit ; ces espaces étant réservés aux véhicules de secours et à ceux des services publics (collecte des ordures ménagères, déneigement, ...).

Travaux d'eaux pluviales

L'entretien et le curage de plusieurs fossés ont été effectués début 2019 par l'entreprise DURAND de Saint Didier de la Tour, pour un montant de 6.214,24 € TTC.

Stade

L'entreprise paysagère CHATEAU GAILLARD PAYSAGE de Val de Virieu a été retenue pour réaliser la réfection du terrain de football pour un montant total de 5.823,07 € TTC. Afin de garantir une bonne reprise de la pelouse, le stade restera impraticable, à minima, jusqu'au 30 juin 2020.

Elagage et broyage

La SARL RABATEL de Montagnieu a réalisé l'élagage et le broyage des accotements des chemins communaux pour un montant total de 7.702,80 € TTC.

Celle-ci avait également effectué le broyage intermédiaire de l'herbe en bordure des chemins au printemps, pour un montant de 2.822,40 € TTC.

Entretien des haies

Il est bon, compte tenu notamment des derniers évènements climatiques, de rappeler que ce n'est pas aux collectivités d'assurer l'entretien des haies ou arbres privés, situés en bordure du domaine public. Les collectivités réalisent uniquement les travaux d'entretien permettant d'assurer la visibilité à tous les usagers de la voie publique. Au fil des années, avec la mécanisation et le recours à des prestataires externes, voulant certainement bien faire, ces derniers sont allés au-delà de ce qui leur était demandé, et progressivement les propriétaires « oublient » leurs devoirs d'entretien.

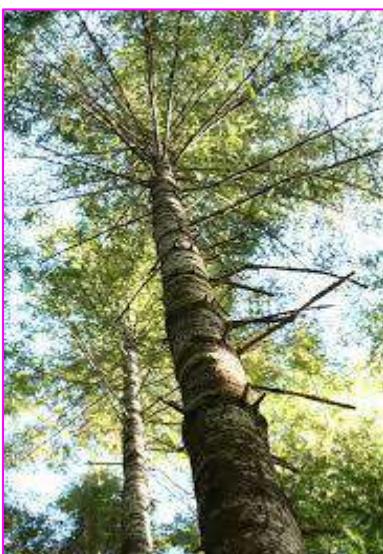
Cette réglementation est régie par le code civil de 1804, mais toujours pleinement applicable et complété régulièrement : « *les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux et les panneaux de signalisation (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public* ».

- Respecter les hauteurs maximales (Article 671 du code civil) : les plantations ne doivent pas dépasser 2 mètres de hauteur si elles se trouvent à moins 2 mètres de la limite séparative, la hauteur ne doit pas dépasser deux fois la distance avec la limite séparative pour les plantations au-delà des 2m (la distance se calcule du milieu du tronc). Exemple, un arbre planté à 4m de la limite ne doit pas dépasser 8m de hauteur.
- Responsabilité du propriétaire des végétaux (Article 672 du Code civil et Loi du 20 août 1881) : le propriétaire est pleinement responsable des plantations situées dans sa propriété (qu'il les ait plantées ou non).
- Entretenir les plantations (Article 673 du Code civil, Loi du 20 août 1881 et Loi du 12 février 1921) : tout propriétaire doit couper les branches qui dépassent la limite séparative.

Si vos plantations empiètent sur le domaine public, l'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique. Rappel :

- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
- La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.
- Au-dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet.



Comme nous avons pu le voir dernièrement, nous sommes de plus en plus dépendants des ressources électriques et de télécommunications, donc avec des conséquences financières pouvant être très lourdes en cas de coupures. Dans nos communes, les réseaux de transport sont essentiellement aériens et donc potentiellement fortement impactés par une haie trop haute, la chute d'un arbre ou d'une branche. Il est donc essentiel que tout le monde réalise régulièrement l'entretien des végétaux dont il est responsable. N'oubliez pas qu'en cas d'incidents ou votre responsabilité serait engagée, votre assurance pourrait ne pas prendre en charge les préjudices éventuels, s'il est démontré que ceux-ci sont consécutifs à un défaut d'entretien vous incomitant ! Et les préjudices peuvent être très importants en fonction du nombre de maisons ou entreprises coupées ...

Bâtiments communaux

Travaux réalisés au cours de l'année 2019

Appartement communal du bâtiment mairie

Comme en 2017, suite au départ des locataires, nous avons cette année, rénové le 2^{ème} appartement situé à l'étage du bâtiment Mairie.

Montant total des travaux : 49 942,30 € TTC détaillés ci-dessous :

- ❖ Les travaux d'électricité, et de démolition « *cheminées, cloisons, revêtement de sol* » ont été effectués par l'agent communal. Montant des fournitures électriques : 1898,32 € TTC.
- ❖ Travaux de plomberie/chauffage : raccordement et pose des radiateurs avec reprise de la tuyauterie. Installation d'une cabine de douche, d'un meuble-vasque, d'un évier sur meuble 3 portes et d'un chauffe-eau ; réalisés par l'entreprise GIROUD Raphaël à Le Passage pour la somme de 13 971,60 € TTC.
- ❖ Travaux de menuiserie :

Le revêtement de sol sur support préparé ainsi que la fourniture et pose de bloc-portes, de plinthes, de tablettes de fenêtres et l'aménagement de placards-penderie ont été réalisés par l'entreprise COMTE à St Didier de la Tour, pour la somme de 12 305,58 € TTC.



Les travaux d'isolation, faux-plafond, cloisons sèches, doublage et peinture ont été confiés à l'entreprise les Plaquistes des Terres Froides à Doissin, pour un montant de 18 573,60 € TTC.

Les travaux de carrelage et faïences ont été réalisés par l'entreprise Régis CARRELAGE à St Didier de la Tour pour la somme de 3 193,20 € TTC.

Ces travaux ont bénéficié d'une subvention de 8 000 € de la part du Conseil Départemental, dans le cadre du programme d'économie d'énergie dans les appartements communaux.

Bâtiments scolaires

Rénovation de la salle de classe N°4 CM1-CM2 :

Les travaux réalisés par l'agent communal et la commission bâtiment sont :

La mise en place de pavés leds, le remplacement des dalles de plafond et la peinture des murs.

Le coût des fournitures, s'élève à 1 293,39 € TTC.

Le remplacement d'un radiateur dans cette classe a été effectué par l'entreprise GIROUD à Le Passage pour la somme de 600,00 € TTC.



L'installation, d'une VMC dans les classes maternelles, en vue du traitement de l'air a été réalisée par l'entreprise GIROUD Raphaël à Le Passage pour la somme de 5169,24 € TTC.



Installation de la VMC dans la salle d'évolution de la maternelle.

Contrôle de la qualité de l'air

Pour répondre à la nouvelle obligation de contrôle de la qualité de l'air, la commune s'est appuyée sur le Conseil en Energie Partagé (CEP) mis à disposition par la Communauté de communes des Vals du Dauphiné en partenariat avec la CAPI et l'AGEDEN. La phase diagnostic et analyse est en cours de réalisation.



Salle Mont Blanc

Suite à une demande d'associations locales, 4 placards ont été réalisés par notre agent communal et la commission bâtiments.

Le coût des fournitures, s'élève à : 980,37 € TTC.

Jeux de pétanque

Mise en place par l'agent communal de deux projecteurs sur un poteau de récupération (ancien candélabre du rond-point), pour l'éclairage des jeux de pétanque le long du stade. Le coût des fournitures s'élève à 345,34 € TTC.

Salle des fêtes

Installation de luminaires LED en remplacement des rampes de néons, ceux-ci datant de la création de la salle des fêtes, en 1981. Remplacement des blocs d'ambiances au plafond (blocs de secours). Ces travaux ont été confiés à la SARL PERRIN Electricité à Val de Virieu pour un montant de 7 161,60 € TTC.

Gérard CHOLLAT

Responsable de la commission Bâtiments communaux

Acquisitions 2019

- Panneaux de signalisation routière pour un coût de 2 177,69 € TTC.
- Désherbeur thermique pour un coût de 2 940,00 € TTC.
- Tabourets et chaises pour le réfectoire et la garderie périscolaire pour un coût de 1 760,81 € TTC.
- Mixeur pour la cantine pour un coût de 470,30 € TTC.
- Meubles bibliothèques pour l'école pour un coût de 447,65 € TTC.
- Tableaux interactifs pour deux salles de classe pour un coût de 6 348,00 € TTC.

Budget communal

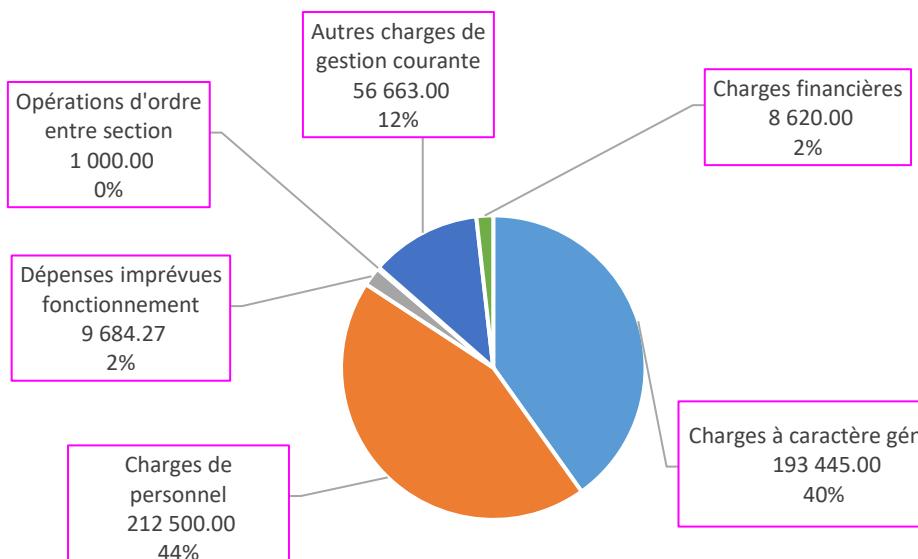
Le compte administratif 2018 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 125.277,27 € et un excédent d'investissement de 64.997,79 €.

L'affectation du résultat de fonctionnement a été réalisée de la manière suivante : affectation en section d'investissement de 110.000 € et report en section de fonctionnement de 15.277,27 €.

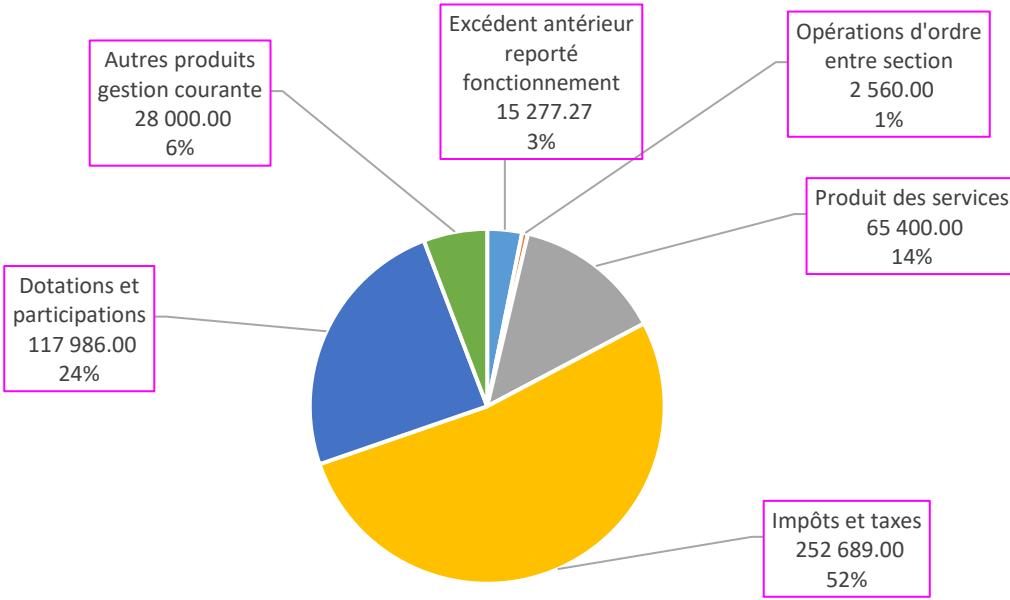
Pour l'année 2019, le budget primitif s'élève à la somme de 481.912,27 € en section de fonctionnement et à la somme de 298.730,00 € en section d'investissement.

Répartition du budget primitif principal par chapitre Année 2019

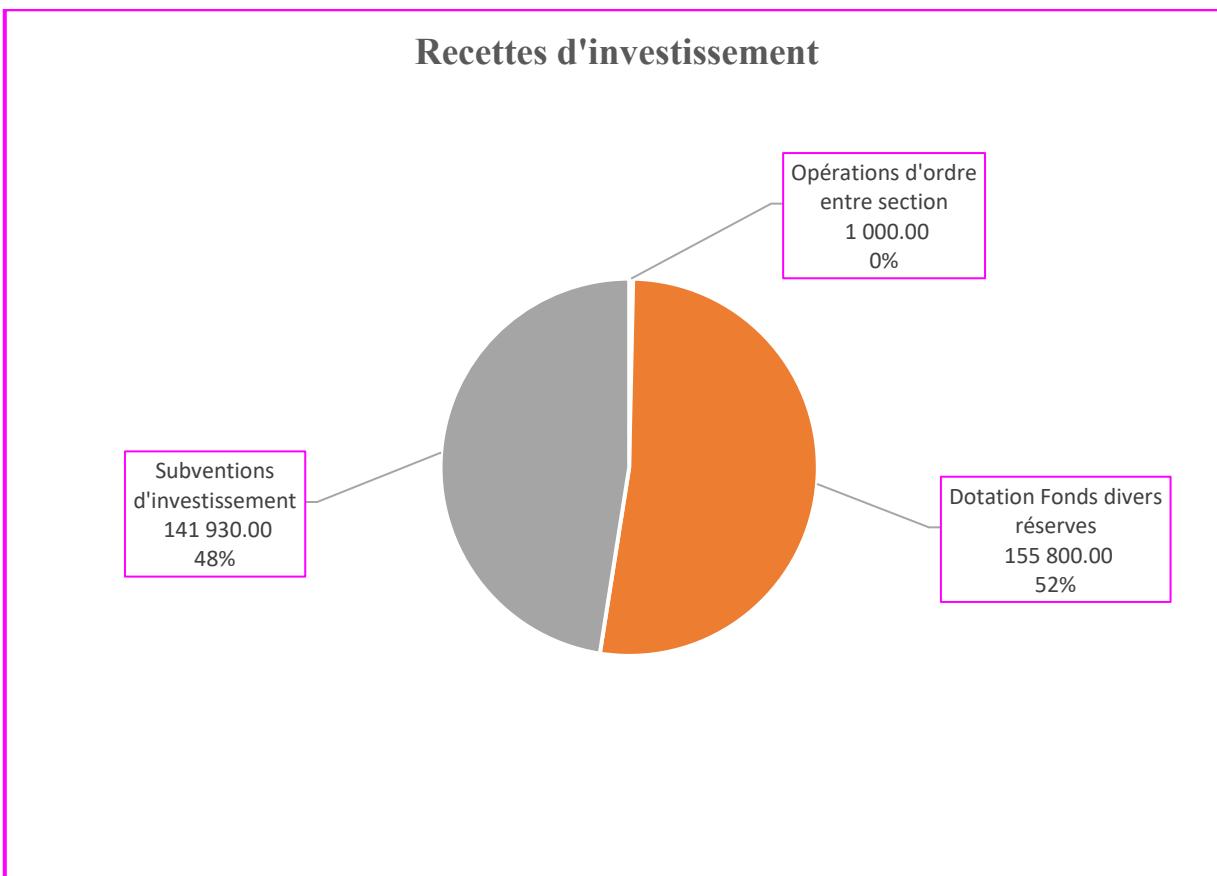
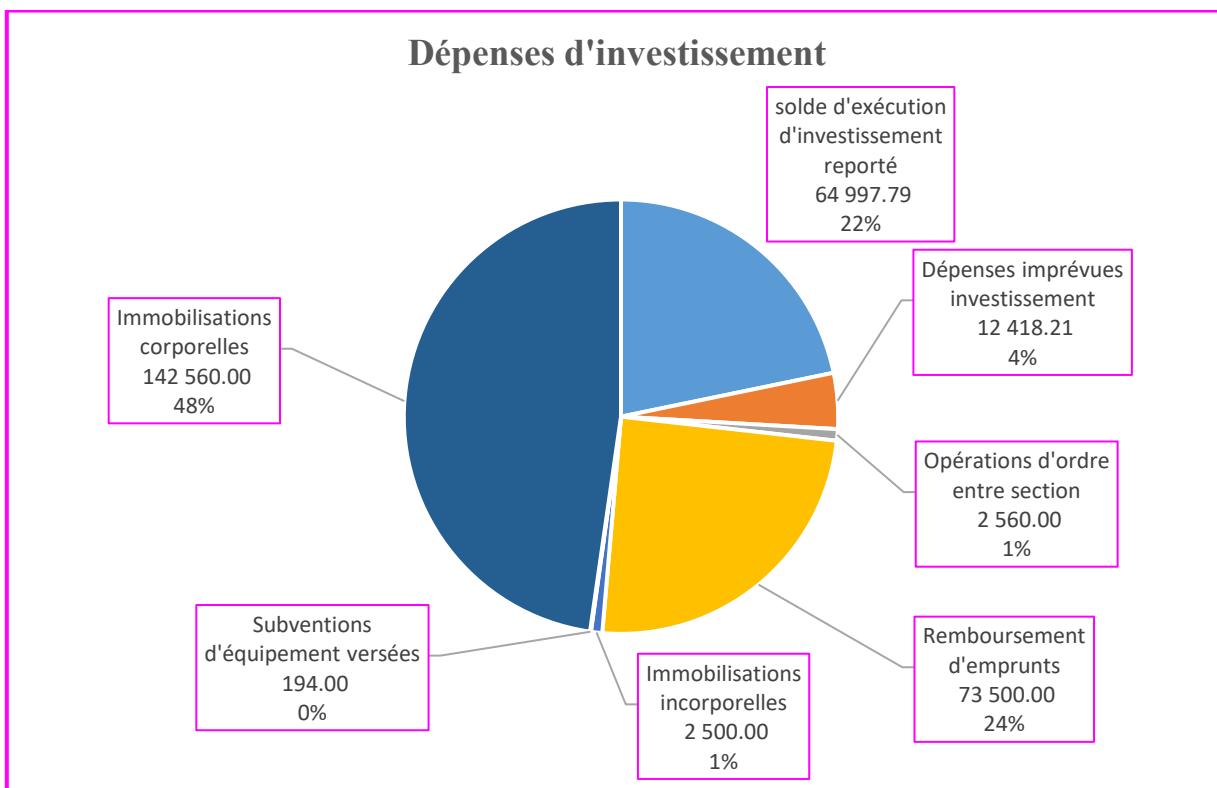
Dépenses de fonctionnement



Recette de fonctionnement



Répartition du budget primitif principal par chapitre Année 2019



Sécurité des piétons la nuit

Message de sensibilisation du Commandant de la brigade de proximité de Val-de-Virieu aux administrés et plus particulièrement aux parents d'enfants ou d'adolescents qui prennent chaque jour les transports scolaires sur nos communes.

L'obscurité saisonnière peut mettre les enfants en danger sur les trajets piétons "MAISON / ARRÊT DE BUS", en bordure d'axes routiers parfois dépourvus d'éclairage public.

Le 21/11/2019 une lycéenne a été heurtée par un automobiliste qui ne l'avait pas vue. Cet accident fort heureusement sans gravité aurait pu être évité par quelques mesures simples.

Chaque année, le passage à l'heure d'hiver est marqué par un pic d'accidents et de mortalité chez les piétons. Rappel des dangers et des règles de prudence aux usagers de la route en période d'obscurité :

❖ L'heure d'hiver : un danger pour les piétons

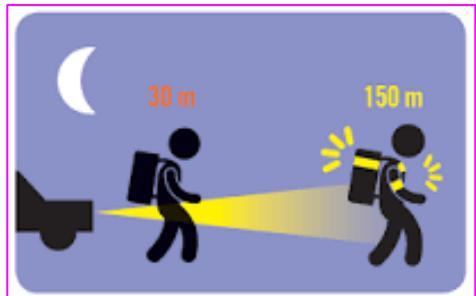
Augmentant la période d'obscurité, le passage à l'heure d'hiver est souvent marqué par une sur-accidentalité routière des piétons aux heures de pointe : à l'aube (8h-10h) et au crépuscule (17h-19h).

La nuit et au crépuscule, la visibilité est réduite. Un piéton est donc peu visible des conducteurs et les risques d'accidents sont plus élevés.

❖ Sans aucun équipement rétroréfléchissant, les piétons ne sont visibles qu'à 30 mètres, contre plus de 150 mètres lorsqu'ils en sont équipés.

Or, pour un automobiliste, la distance d'arrêt est au minimum de :

- 25 m (38 m sur route humide) pour une vitesse de 50 km/h.
- 81 m (120 m sur route humide) pour une vitesse de 90 km/h.



Pour se rendre plus visible, le piéton doit donc :

- Préférer les vêtements de couleurs claires.
- Privilégier des vêtements et chaussures équipés d'éléments rétroréfléchissants dès leur fabrication. Pour les enfants, choisir un cartable avec des bandes rétroréfléchissantes sur les bretelles, les côtés et le dos du sac, pour que l'enfant soit visible sous tous les angles.
- Apprendre à l'enfant à marcher le plus loin possible de la chaussée : s'il n'y a ni trottoir, ni accotement, marcher sur le côté gauche de la chaussée pour bien voir les véhicules arrivant en face.

En plus des dispositifs réfléchissants dont peuvent être équipés certains cartables des enfants, il est aussi conseillé de coller des stickers fluorescents sur ceux-ci pour renforcer davantage encore leur visibilité auprès des autres usagers de la route.

❖ Automobiliste, adopter les bons réflexes pour la conduite de nuit.

Le soir, les automobilistes doivent redoubler de vigilance et se méfier des « trous noirs », passages d'une zone éclairée à un espace plus sombre d'où un piéton peut surgir.

Pour circuler en voiture de nuit, quelques conseils de prudence sont à respecter :

- Adapter toujours sa vitesse
- Circuler les vitres sèches et désembuées : les reflets masquent la présence d'un piéton
- S'écartez au moins d'un mètre des trottoirs pour la sécurité des piétons

Communauté de communes les Vals du Dauphiné



La Maison de services au public est un guichet d'accueil polyvalent chargé d'accompagner et d'aider les usagers dans toutes les démarches administratives de la vie professionnelle et quotidienne : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.

A compter de 2020, elle s'appellera désormais Maison France Services.

Les services disponibles :

La caisse d'allocation familiale, l'assurance maladie, l'assurance retraite, la MSA, pôle emploi, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), le conseil départemental, le GRETA (formation continue pour adultes), la mission locale, le point d'accès au droit, le point info famille, le point info jeunesse, le point information autonomie, habitat et développement, Initiative Nord Isère, la permanence juridique.

La Maison de Services au Public est située à Pont de Beauvoisin (Isère), chemin des Pâquerettes – 38480 Le Pont-de-Beauvoisin (projet de création d'une Maison France Services en 2020 à la Tour du Pin).

Vous pouvez la contacter par téléphone au 04.76.32.71.99 ou par mail msap@valsdudauphine.fr

Elle vous accueille les jours suivants :

Lundi, mardi et mercredi de 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Jeudi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h30 et le vendredi de 9h00 / 12h30

(+ Possibilité de rendez-vous à domicile)

Famille enfance et jeunesse

Le RAM (Relais d'Assistants Maternels) est un lieu d'information, d'échanges, d'écoute et d'animation au service des parents (et futurs parents), des enfants et des assistants maternels.

Pour la commune de LE PASSAGE des permanences ont lieu sur rendez-vous le lundi de 13H30 à 15H30 (semaines impaires à Saint André le gaz) et le vendredi de 16h à 18h30 à Val de Virieu
Contact téléphonique au 04.26.78.39.84 le lundi de 16h à 17h et le vendredi de 13h30 à 15h30

La Communauté de communes Les Vals du Dauphiné accueille vos enfants :

- de 3 à 11 ans dans ses centres de loisirs. Tous disposent des agréments de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection Maternelle et Infantile.



Les **7 centres de loisirs des Vals du Dauphiné** sont ouverts les mercredis et pendant les vacances scolaires. Chaque centre, en fonction de sa localisation et de ses équipements propose des activités adaptées à chaque tranche d'âges.

Par ailleurs, la Communauté de communes **finance 5 autres centres de loisirs** sur le territoire.

- accompagne les jeunes du territoire, âgés de 11 à 17 ans, dans leur temps péri et extrascolaire au plus proche de leur lieu de vie.

Ces actions s'inscrivent dans un projet pédagogique élaboré par notre service de spécialistes de la jeunesse. Elles favorisent l'ouverture au monde via :

- des animations culturelles, sportives et éducatives ;
- un soutien et accompagnement de projets de jeunes ;
- des offres de séjours et de loisirs durant les vacances ;
- des animations de prévention ;
- des infos en direction des jeunes ;
- un accompagnement à la scolarité...



PLAN CLIMAT VDD



Après un an de travail, le Plan climat arrive !

L'objectif de cette année de travail piloté par Les Vals du Dauphiné a été de construire un plan d'action concret, ambitieux et réaliste, permettant de lutter contre les changements climatiques et de s'y adapter.

Un projet construit ensemble

Pour cela, tous les acteurs du territoire ont été mobilisés à travers des ateliers, séminaires, forums et réunions décisionnelles, afin de donner leur point de vue, faire remonter les priorités et proposer des actions. Collectivités, associations, partenaires institutionnels, acteurs économiques, de l'enseignement et de la formation, de l'environnement, des déchets, de l'énergie... tous ont contribué à ce projet !

Le résultat : un projet de 71 fiches actions portées par une vingtaine de structures, à mettre en œuvre sur les six années de durée du plan climat.

La Communauté de communes porte la moitié de ces actions et a défini un budget prévisionnel annuel d'environ 100 000 €, s'ajoutant aux 80 000 € actuels dédiés aux actions de développement durable. En bilan, plus d'un million d'euros sur 6 ans sont fléchés par la collectivité.

Sur quoi travaille-t-on ? 5 domaines d'actions prioritaires ont été identifiés :

Les bâtiments résidentiels et tertiaires - L'agriculture - Les mobilités - La production d'énergies renouvelables - L'animation du plan et la sensibilisation.

Quelques actions phares :

- Soutenir la rénovation de l'habitat individuel avec la plateforme MA RENO,
- Déployer le conseil en énergie partagé pour permettre aux communes de mieux maîtriser les consommations de leur patrimoine,
- Être exemplaire sur les nouvelles constructions publiques (conception bioclimatique, éco-matériaux locaux, réglementation thermique, ...),
- Elaborer un Projet Alimentaire de Territoire permettant de rapprocher les consommateurs (individuels ou collectifs) des producteurs locaux,
- Accompagner les agriculteurs pour rendre les systèmes résilients,
- Développer une gestion vertueuse des forêts pour piéger le carbone et favoriser la biodiversité,
- Axer les politiques d'urbanisation sur la revitalisation des centres-bourgs,
- Définir une stratégie et un plan d'action de mobilité territoriale en partenariat avec les communes et les acteurs économiques,
- Favoriser les mobilités douces (vélo, marche),
- Encourager le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, biogaz, bois...) en restant vigilant sur les impacts potentiels,
- Accompagner des projets citoyens de production d'énergie renouvelable,
- Organiser des évènements de sensibilisation grand public associant l'ensemble des acteurs,
- Développer un conseil « PLAN'ET » sur les projets de développement durable locaux,
- Former les élus et les techniciens et favoriser les échanges de pratiques.

Les étapes à suivre.

D'ici la fin de l'année, les fiches actions seront finalisées et le plan climat sera envoyé aux autorités pour avis. Une consultation publique suivra : chacun pourra donner son avis sur le projet de plan climat ! La consultation aura lieu sur le site internet de la collectivité et des permanences seront organisées. A la suite, une fois les modifications intégrées, le plan sera soumis au vote du Conseil communautaire pour adoption.

Un plan évolutif

Toutes les contributions sont les bienvenues et pourront enrichir le plan tout au long de son existence. N'hésitez pas à nous contacter (contact@valsdudauphine.fr). Les communes seront conviées à participer et pourront, si elles le souhaitent, signer une charte d'engagement avec une liste d'actions à mettre en œuvre.

Ruches et Miel

La seconde récolte de miel des ruches installées sur notre commune a été moins importante que l'an passé. Les conditions climatiques de grande chaleur ont atteint les abeilles. Un pot de miel a été glissé dans le colis de Noël de nos ainés, par la commission communale d'action sociale (CCAS).

Nous savons bien que les abeilles sont menacées.

Face à l'inquiétante diminution des populations d'abeilles, nous avons tous les moyens d'agir. À commencer par ce que nous choisissons de planter dans notre jardin, en privilégiant les plantes et fleurs mellifères (plantes préférées des abeilles car elles ont une floraison abondante et riches en nectar) telles que la lavande, la coriandre, le thym, la jacinthe, la bourrache, la sauge, le crocus, le géranium, le dahlia, le myosotis, le zinnia, le cosmos, la marguerite, le tournesol...



Cosmos



Zinnia



Sauge



Coriandre

Déclaration annuelle de ruches : du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue**.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>



En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01.49.55.82.22.

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre).

SSIAD des deux Vallées



Le SSIAD ADMR DES DEUX VALLEES est une association locale de Service de Soins Infirmiers à Domicile, présidée par Mme Catherine PONCET.

D'une capacité de 34 places, notre service permet le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées, malades ou dépendantes. Il intervient sur prescription médicale.

Une équipe d'aides-soignantes diplômées intervient à domicile pour la prise en charge des soins d'hygiène. Deux infirmières coordinatrices ont la responsabilité du fonctionnement du service, aidées d'une secrétaire pour les démarches administratives.

L'ADMR accorde une grande importance à ses bénévoles. Aujourd'hui, elle compte sur vous pour pouvoir continuer son action sociale.

Contact : SSIAD - 61 Rue de la Bourbre - 38730 VAL DE VIRIEU
Téléphone : 04.74.88.29.60 E-mail : ssiaddvsi@fede38.admr.org

A.D.M.R



L'ADMR va fêter en 2020 ses 75 ans d'existence. Animée par des bénévoles engagés et portée par des valeurs de proximité, de solidarité et de respect des personnes, elle a pour vocation première d'accompagner les personnes dans les actes quotidiens de la vie.



C'est ainsi qu'elle contribue au maintien à domicile, pour faire face aux difficultés liées à l'âge, au handicap ou à la maladie.

Elle développe par ailleurs des services de confort (jardinage, bricolage, garde d'enfants à domicile), répondant ainsi aux nouveaux modes d'organisation des familles.

Forte de 14 salariés, qui sont autant de personnels qualifiés, l'ADMR de Saint Didier de la Tour favorise l'emploi local et renforce le lien social sur les 5 communes dont Le Passage, où elle exerce son action.

Pour nous contacter 7 jours sur 7, téléphonez au : 04.74.97.54.05 et laissez vos coordonnées et votre message afin que nous puissions vous rappeler.

Recevez nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Le Président, Dominique CULIOLI

Si vous disposez d'un peu de temps et avez envie d'agir, de transmettre vos connaissances, n'hésitez pas à rejoindre notre équipe de bénévoles.

Contact :

ADMR DE SAINT DIDIER DE LA TOUR - 13 route de l'Eglise - 38110 SAINT DIDIER DE LA TOUR
Tél : 04 74 97 54 05 - Mail : admrdito@wanadoo.fr – site internet : www.admr.org

Mission Locale

La Mission Locale Nord Isère est une association financée par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et les regroupements de Communes du Nord Isère.

Présente sur l'ensemble du territoire avec ses 5 sites : Bourgoin-Jallieu, Crémieu, La Tour du Pin, Morestel et Villefontaine et ses permanences sur Chavanoz, Les Abrets, Les Avenières, L'Isle d'Abeau, Montalieu-Vercieu, Morestel, Pont de Beauvoisin et Tignieu-Jameyzieu, elle propose aux jeunes de 16 à 25 ans, non scolarisés, peu ou pas qualifiés :

- Un Accueil et un suivi individualisé et personnalisé,
- Un Accompagnement renforcé pour l'accès à l'Emploi et à l'Entreprise,
- Un Accueil et un suivi sur les questions de vie quotidienne (Logement, Santé, Mobilité, Justice...) avec ses partenaires.

Elle est en charge du dispositif « Garantie Jeunes » piloté par l'État, destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation, vivant dans des conditions de ressources précaires. L'entrée est soumise à conditions et validée par une commission. Le jeune en « Garantie Jeunes » s'engage pour un an et est accompagné vers et dans l'emploi, avec un maximum de périodes en entreprise (stage ou emploi). Il perçoit un soutien financier, sous la forme d'une allocation.



1er réseau pour l'emploi
et l'autonomie des jeunes

Information

Orientation

Formation

Emploi

Vie quotidienne

*Jeunes
16-25 ans*

Site de La Tour du Pin

Maison de l'Emploi & de la Formation
7 Rue Pierre Vincendon

Tél. : 04 74 97 64 67

@ : contact@mlni.fr

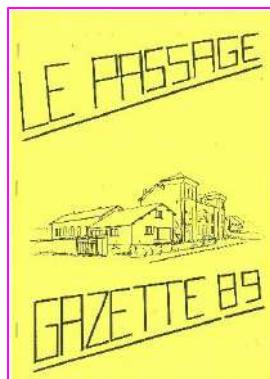
*Ouvert du lundi au vendredi
8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h
Fermeture les jeudis après-midis*

*Permanences à
Pont de Beauvoisin et Les Abrets-en-Dauphiné
sur rdv au 04 74 97 64 67*

La Mission Locale accompagne les jeunes
de 16 à 25 ans dans leurs parcours
d'insertion sociale et professionnelle.



Le Passage – Il y a 30 ans



Elections municipales de 1989 :

- Camille BARBIER est réélu Maire
- Daniel BECHET, Suzanne PEROUZE et Gabriel GRIVOLLA sont élus adjoints. Votre serviteur d'aujourd'hui, fait son apparition au Conseil municipal.

Des travaux d'entretien de voirie ont été réalisés pour un montant de 442 355 F. Le réfectoire de la cantine a été repeint après la réalisation d'une isolation acoustique par le faux-plafond.

Sont évoqués la réfection de la salle des mariages et l agrandissement de la salle des fêtes.

La réflexion est lancée sur la création d'un réseau d'assainissement collectif sur les secteurs du Moriot et du Tramoley.

Les ordures ménagères sont désormais collectées toutes les semaines.

Le comité des fêtes organise des cours de secourisme faits par la Croix Rouge (près de 30 participants). Le Président est Pierre CHOLLAT.

L'amicale Boule se porte toujours bien et organise plusieurs concours, sous la présidence de Maurice CHOLLAT.

Pour sa seconde année d'existence, le club de tennis triple son nombre d'adhérents.

Les bons résultats se poursuivent à l'ASP Basket.

Le club des Edelweiss poursuit ses activités dont 2 voyages organisés au cours de l'année.

L'association Sports et Loisirs de divise en 2 sections : gymnastique volontaire et yoga.

A la cantine, le prix du repas passe à 14,50 F. Tiens, tiens ... un rappel à l'ordre est également fait auprès des parents afin qu'ils pensent bien à inscrire leurs enfants à l'avance !

Trois emplois à temps partiels sont créés suite au départ à la retraite de M. Berger-Rabot (cantonnier) : Emile Sakanovic agent d'entretien, Christèle Perrin-Bit ASEM, et Danielle Girard pour l'entretien des bâtiments.

Côté Etat Civil, on enregistre 3 naissances, 4 mariages et 5 décès. Côté urbanisme, on recense 2 Permis de Construire.

Une nouvelle perception ouvre ses portes en 1989 à Virieu pour le canton. Elle les refermera définitivement en 2015 ...

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre

Félicitations à Florentine COMTE pour cette belle photo de la Bourbre réalisée à l'occasion du concours photos organisé par le SMABB. Celle-ci a été classée dans le Top Ten, parmi les 300 clichés présentés.

